

LA SITUATION DES FEMMES AU CAMBODGE

Rapport de la LICADHO
Juillet 2004



សម្ព័ន្ធនៃការលើកកម្ពស់សិទ្ធិមនុស្ស លីកាដូ

LICADHO

CAMBODIAN LEAGUE FOR THE PROMOTION
AND DEFENCE OF HUMAN RIGHTS

Traduction du rapport de la LICADHO intitulé 'Cambodian Women Report 2004: A Brief on the Situation of Women in Cambodia', disponible sur notre website.

Pour davantage d'informations, contacter

Dr Kek GALABRU, Président
LICADHO (Cambodian League for the Promotion and Defense of Human Rights)
PO Box 499, Central Post Office
103 Street 97, Phnom-Penh, Cambodia

Tél.: (855) 23 360 965 / 364 901
Fax: (855) 23 360 965 / 217 626
E-mail: licadho@camnet.com.kh
Internet: [http:// www.licadho.org/](http://www.licadho.org/)

Content

GLOSSARY OF TERMS	III
I. INTRODUCTION.....	1
RAPPEL HISTORIQUE.....	1
IMPLEMENTATIONS DU CEDAW ET LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES DANS LE ROYAUME DU CAMBODGE.....	2
II. L'EGALITE DEVANT LA LOI.....	6
ASPECTS SPECIFIQUES DES PROBLEMES CONCERNANT LES FEMMES.....	6
RECOMMANDATIONS	7
III. MARIAGE ET FAMILLE.....	8
MONOGAMIE.....	8
VIOLENCES DOMESTIQUES ET VIOLS PENDANT LE MARIAGE.....	9
RECOMMANDATIONS	10
IV. VIOLENCES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS	12
VIOLS ET ATTENTAT A LA PUDEUR	12
LES VICTIMES.....	12
RAPPORT SUR LES VIOLS ET LES ATTENTATS A LA PUDEUR	13
LES « GANGS » DE VIOLEURS.....	13
LES AGRESSEURS	13
PROBLEMES DANS LE SYSTEME LEGAL	14
REGLEMENT ILLEGAUX DES AFFAIRES	14
A PROPOS DE L' AUGMENTATION DES CAS RAPPORTES.....	15
REHABILITATION DES VICTIMES.....	16
LA VIOLENCE AU FOYER	16
ATTAQUES A L' ACIDE	16
LE TRAVAIL FORCE DES FEMMES ET DES ENFANTS.....	17
ADOPTION.....	18
RECOMMANDATIONS	19
IV.B. LES FEMMES ET LES ENFANTS SOUS L'EMPRISE DE TRAFIQUANTS ET ENGAGES DANS L'INDUSTRIE DU SEXE	21
POURQUOI LES FEMMES ENTRENT ET RESTENT DANS L'INDUSTRIE DU SEXE ?	21
L'IMPUNITE LEGALE POUR LES TRAFIQUANTS ET LES SOUTENEURS	22
LE COMMERCE DES FEMMES VIETNAMIENNES PROSTITUEES AU CAMBODGE	23
PROGRAMMES DE REHABILITATION ET DE REINTEGRATION POUR LES FEMMES EXPLOITEES PAR LE TRAFIC ET LA PROSTITUTION	23
LES PROBLEMES DE SANTE DES PROSTITUEES	24
LE TRAFIC DES FEMMES ET DES ENFANTS POUR DES BUTS NON EN RAPPORT AVEC L'EXPLOITATION SEXUELLE	24
RECOMMANDATIONS	25
V. LES FEMMES EN PRISON	27
CONDITIONS DE VIE.....	27
ABUS SUR LES DETENUS.....	28
LES ENFANTS QUI GRANDISSENT EN PRISON.....	28

RECOMMANDATIONS	29
VI. LES FEMMES DES ZONES RURALES	30
LA CONTINUATION DU CYCLE DE PAUVRETE ET AUTRES OBSTACLES CONCERNANT LES DEVELOPPEMENT POUR LES FEMMES RURALES	30
LES FEMMES CHEFS DE FOYER	31
LES FEMMES DANS LA REFORME RURALE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE	31
LES FEMMES DANS L'AGRICULTURE.....	32
RECOMMANDATIONS	32
VII. LES FEMMES ET LA SANTE	33
ACCES AUX SERVICES DE SANTE ET LEUR QUALITE.....	33
LES SOINS DE MATERNITE.....	34
LE CONTROLE DES NAISSANCES.....	34
RECOMMANDATIONS	34
VIII. L'EMPLOI ET LES FEMMES.....	36
L'EGALITE D LA REMUNERATION.....	36
LA SECURITE SOCIALE ET LA MATERNITE DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI.....	36
LES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONFECTION	37
LES FEMMES DANS L'AGRICULTURE.....	38
LES TRAVAILLEURS EMIGRES.....	38
RECOMMANDATIONS	39
IX. LES FEMMES ET L'EDUCATION.....	40
L'ECOLE PRIMAIRE	40
L'EDUCATION SECONDAIRE ET SUPERIEURE	41
LA FORMATION ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLES.....	41
RECOMMANDATIONS	41
X. LES FEMMES DANS LES AFFAIRES POLITIQUES, PUBLIQUES ET INTERNATIONALES	43
ELECTIONS ET REPRESENTATION AU GOUVERNEMENT	43
LIBERTE DE L'ASSEMBLEE	44
ELECTIONS COMMUNALES EN 2002.....	44
ELECTIONS NATIONALES EN 2003.....	45
LES FEMMES DANS LE SYSTEME JUDICIAIRE.....	45
LES FEMMES DANS LES AFFAIRES INTERNATIONALES.....	45
RECOMMANDATIONS	46
XI. CONCLUSION	47
LIBERTE ET CONFIANCE EN SOI	47
INSTITUTIONS DE L'ETAT ET GOUVERNEMENT : UN CHEMIN VERS « EMPOWERMENT ».....	47
REFERENCES.....	49

Glossary of Terms

AAFLI	Asian American Free Labor Institute
ARIAT	ASEAN Regional Initiative Against Trafficking
ADB	Asian Development Bank
CPP	Cambodian People's Party
CDS	Centre for Social Development
CEDAW	Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women
CITA	Cambodian Independent Teachers Association
CNCC	Cambodian National Council for Children
CNCW	Cambodian National Council for Women
CRC	Convention on Rights of the Child
CWCC	Cambodian Women's Crisis Centre
CWDA	Cambodian Women's Development Agency
ECPAT	End Child Prostitution in Asian Tourism
DRK	Democratic Republic of Kampuchea
FHH	Female-headed Households
GAD	Gender and Development for Cambodia
HR	Human Rights
IHRT	International Human Rights Treaties
ILO	International Labour Organisation
KOC	Kingdom of Cambodia
LAC	Legal Aid of Cambodia
LICADHO	Cambodian League for the Promotion and Defence of Human Rights

MoH	Ministry of Health
MoJ	Ministry of Justice
MoWVA	Ministry of Women's and Veterans Affairs
MoSALVY	Ministry of Social Action, Labour, Vocational Training and Youth Rehabilitation
MSF	Médecins Sans Frontières
NA	National Assembly
NICFEC	Neutral and Impartial Committee for Free and Fair Elections in Cambodia
NPRS	National Poverty Reduction Strategy
PADV	Project Against Domestic Violence
PAT	Project Against Torture
PER	Public Expenditure Review
PGE	Partnership for Gender Equity
RGC	Royal Government of Cambodia
TBA	Traditional Birth Attendants
SCM	The Supreme Council of Magistracy
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNDP	United Nations Development Programme
UNTAC	United Nations Transitional Authority in Cambodia

I. Introduction

Rappel historique

Le Cambodge est considéré comme étant dans une situation de type « post-conflit » dont les racines de beaucoup de problèmes contemporains tirent leur sources de l'histoire tumultueuse du pays. Situé entre le Vietnam et la Thaïlande, le Cambodge a un long passé d'insécurité et de vulnérabilité compte-tenu des ambitions territoriales étrangères. L'expérience la plus prolongée d'occupation étrangère se situe sous l'administration coloniale française qui dura près d'un siècle jusqu'à ce que la France quitte ses colonies indochinoises autour des années 1950. La souveraineté a été restaurée sous le régime monarchique du « Sangkum Raestre Niyum conduit par le Roi Norodom Sihanouk. La brève période de reconstruction a été minée par la ligne idéologique qui divisa le Vietnam entre les USA et les communistes nord-vietnamiens.

Le Cambodge devint le terrain de bataille secret pour les forces en présence, ce qui entraîna une instabilité politique explosant dans un coup d'état militaire du Général Lon Nol en 1970. Ceci fût le début d'une période de 30 ans de constant bouleversement et de guerre civile au sein de laquelle se situe le régime génocide de la République Démocratique du Kampuchéa (DRK) conduit par Pol Pot de 1975 à 1979, suivi de l'occupation vietnamienne. Des négociations prolongées sponsorisées par les Nations Unies conduirent finalement au « Peace Agreement » d'Octobre 1991 et les élections de 1993 qui suivirent.

Aux premières élections multipartites de 1993, le FUNCINPEC conduit par le Prince Ranariddh, gagna une majorité de votes de 45%, mais fût contraint à une coalition difficile avec le Parti du Peuple Cambodgien (CCP) conduit par Hun Sen. Néanmoins le processus de reconstruction politique commença avec l'établissement d'une Assemblée Nationale et la signature d'une Constitution Nationale par le Prince Sihanouk. Cet acte constitue la fin d'une période de 23 ans d'interrègne et réinstalle une monarchie constitutionnelle.

En dépit d'un semblant de démocratie débutante, le Cambodge continua à souffrir de troubles tels que les guérillas Khmer Rouge en conflit permanent dans le pays jusqu'en 1999.

En 1997 les défections des Khmers Rouges devint l'un des éléments finals dominants qui brisèrent l'instable coalition politique. Une violence étendue surgit à Phnom-Penh et dans le pays au mois de Juillet entraînant des blessés, des morts et des disparitions. Dans cet atmosphère de désordre et d'indiscipline, Hun Sen eut la possibilité de faire un coup d'état et d'obliger le Prince Ranaridhh à l'exil. Un an plus tard certains observateurs nationaux et internationaux déclarèrent les élections de Juillet 1998 « free and fair », et Hun Sen resta au pouvoir comme seul premier ministre. En pratique la période de pré- et de post-élection fût marquée par intimidation et violence qui continuèrent jusqu'à mi-septembre.

Depuis les élections de 1993, le Cambodge a lutté pour mettre un terme à son passé et rétablir une base solide pour la démocratie et la protection des droits individuels de ses citoyens. Au tournant de ce nouveau millénaire d'importants progrès étaient en cours et le Gouvernement Royal du Cambodge (RGC) initiait un processus de décentralisation qui se concrétisait par les premières élections communales de 2002. Le PPC de Hun Sen gagna une majorité dans 1600 sur 1621 communes du pays. Bien que non conformes aux standards internationaux, les élections furent considérées par le PPC comme une victoire pour la Démocratie Cambodgienne, jugée comme une importante amélioration par rapport aux élections précédentes. Malheureusement ce ne fût pas un triomphe pour l'égalité hommes-femmes, puisque les principaux partis politiques refusaient d'accepter le quota de 30% proposé pour les candidatures féminines.

Les plus récentes élections de 2003 eurent un fort pourcentage de votants malgré l'ambiance de violence politique. Le PPC eut une nouvelle fois une majorité de votes favorables, mais n'atteignit pas les deux-tiers requis par la loi pour gouverner seul. Une coalition gouvernementale était nécessaire pour former un nouveau gouvernement, mais une impasse politique suivit pendant onze mois, pendant que les partis se disputaient pour le contrôle des ministères et discutaient des fondamentaux politiques. Pendant ce temps le Cambodge n'avait pas de législature fonctionnelle et le passage des lois vitales, comme les projets sur les violences domestiques et les trafics, étaient bloquées.

Cinq années après la capitulation finale des forces Khmères Rouges au Cambodge des controverses internes et externes entourent encore l'installation d'un tribunal.(pour juger les Khmers Rouges). Dans l'espoir d'engager réellement le Cambodge dans un processus de réconciliation, de reconstruction et de paix, des décisions doivent être prises concernant ce tribunal.

Les suites de cette situation violente prolongée posent des défis significatifs pour le Cambodge d'aujourd'hui. La construction d'une société civile embryonnaire est menacée par l'enracinement d'un profond sentiment d'insécurité et d'une pauvreté qui va en s'aggravant. La culture de l'impunité qui a grandi pendant les années de troubles continue à gêner l'appareil de l'Etat et aggrave la corruption à tous les niveaux de l'administration. Ces problèmes tenant au système font qu'il est spécialement difficile pour les femmes de s'assurer qu'elles puissent obtenir l'égalité dans une société où traditionnellement les femmes sont asservies aux hommes. Au-delà de la modification de l'environnement culturel dans lequel elles ont été éduquées, les problèmes les plus urgents rencontrés aujourd'hui par les femmes sont l'augmentation de la violence conjugale, l'exploitation et la pauvreté.

Implémentations du CEDAW et la protection des droits des femmes dans le Royaume du Cambodge.

(Note du traducteur : le terme « implémentation » peut se traduire par « application »)

Article 1

Selon les termes de la présente convention le terme discrimination envers les femmes vise toute distinction, exclusion ou restriction faites sur les critères du sexe, ayant le but d'altérer, de compromettre, ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'activité des femmes, quelque soit leur état matrimonial, en raison de l'égalité entre les hommes et les femmes, au titre des droits humains et des libertés fondamentales, dans les cadres politiques, économiques, culturels, civils, et autres.

La convention pour la suppression de toute forme de discrimination envers les femmes (CEDAW) était acceptée comme un traité par les Nations Unies en 1981. Elle a été ratifiée par le gouvernement du Cambodge en Octobre 1992 et reconnu dans l'article 31.1 de la Constitution.. Bien que le terme « discrimination envers les femmes » n'a pas été formellement défini dans la Constitution nationale, le gouvernement accepte le principe défini par la convention du CEDAW. Des mesures ultérieures pour abolir activement toutes formes de discriminations envers les femmes sont clairement exprimées dans l'article 45.1 de la Constitution. Selon le rapport le plus récent sur les conclusions du CEDAW, « le Royaume du Cambodge considère que la convention du CEDAW est une base fondamentale comme application qui doit prendre préséance sur les autres lois du Cambodge ».

Malheureusement « de jure » la reconnaissance du CEDAW n'a pas toujours apporté aux femmes cambodgiennes qu'elles ne fassent l'objet d'aucune discrimination. Alors qu'il y a eu un effort concerté entre de nombreux groupes d'ONG et des défenseurs des Droits de l'Homme, tels que la Ligue Cambodgienne de Défense et de Promotion des Droits de l'Homme (LICADHO) , pour éduquer les femmes et leur faire prendre conscience de leurs droits, beaucoup de femmes restent ignorantes et vulnérables. C'est un problème particulier dans le pays où les niveaux de l'enseignement et de l'éducation sont bas. En raison de la dévastation sociologique apportée par des années de guerre et de désordres, les femmes cambodgiennes n'ont pas les bases de réseaux bien établis de groupes de femmes et de guides que l'on peut trouver dans les pays avoisinants comme la Thaïlande et les Philippines. Pour surmonter cette situation les femmes cambodgiennes ont été assistées et défendues par de nombreuses ONG . Ces organisations peuvent se grouper entre elles et soutenir des initiatives positives menées par le Ministère de la Santé, et le Ministère des Affaires Féminines et des personnes âgées (MoWVA) et font pression sur le gouvernement pour le pousser à l'égalité entre les sexes et aux réformes légales nécessaires.

Le travail le plus important dans la protection et la promotion des droits de la femme a été entrepris par CAMBOW. C'est un regroupement de 33 ONG locales qui sont engagées à l'origine dans la question des problèmes des femmes. Elles cherchent à supprimer les lois et pratiques discriminatoires contre les femmes , particulièrement celles concernant la violence domestique et les trafiquants. CAMBOW travaille

autour du lobbying des groupes politiques, des ministres du gouvernement, des commissions-clés, et organise des tables rondes de discussion , des auditions publiques et des conférences de presse. Il avait aussi l'intention d'organiser des marches de la paix et des manifestations pour lever l'inertie au sujet des violences domestiques mais malheureusement l'autorisation n'a pas été obtenue. CAMBOW a eu d'importants succès dans la soumission d'amendements dans le nouveau projet de loi sur la violence domestique mais doit encore faire face à de nombreux obstacles pour qu'ils soient honorés. Il y a aussi un travail ultérieur qui doit être entrepris pour faire pression sur le Ministère de la Justice (MoJ) au sujet d'un projet de loi nouvelle sur les trafiquants. Ces éléments sont discutés en détail dans les sections suivantes de ce rapport.

Un des plus importants obstacles pour l'implémentation du CEDAW est un système légal faible, qui est rarement capable de condamner les cas de discrimination sexuelle. Il y a une aide légale spécifique dans les cas criminels, mais les femmes tendent à compter davantage sur l'aide des ONG tels que la LICADHO et LEGAL AID IN CAMBODIA (LAC) qui peuvent assister les femmes en amenant les cas devant les tribunaux. Même dans de sérieux cas d'exploitation et d'abus, les femmes se sentent souvent obligées d'adhérer à des formes traditionnelles d'arbitrage communautaire et acceptent une compensation monétaire plutôt que de poursuivre légalement pour les crimes perpétrés contre elles. Cette situation renforce une culture d'impunité et peut être un facteur contributif à l'augmentation de la violence et de la discrimination envers les femmes dans le Cambodge d'aujourd'hui (2004). Les officiels du gouvernement, les hommes de loi et la police à tous les niveaux de l'administration ont besoin de parfaire leur éducation sur l'importance du renforcement des droits de la femme et doivent utiliser effectivement les sanctions légales contre ceux qui violent ces droits fondamentaux.

Analyses des sources matérielles et des données.

Les informations pour ce rapport proviennent de sources variées , qui ont été vérifiées et évaluées avec soin pour leur utilité, présentant un tableau objectif des femmes du Cambodge actuel.

Il n'y a pas eu de recensement national au Cambodge en 2003 et la plupart des statistiques utilisées dans cette étude sont celles de la Banque Mondiale (WB), des Nations Unies et des sources gouvernementales jusqu'à 2003. Des données statistiques moins générales ont été recueillies dans différentes publications récentes des ONG et des articles de presse. Les informations fournies par la LICADHO au forum des ONG sur les femmes de Pékin en 1995 ont été prises comme base de départ pour marquer les changements intervenus dans les années suivantes.. Malheureusement le Centre pour le Développement Social n'a pas encore produit le rapport sur le développement social en 2004, rapport qui pourrait se montrer une source inestimable d'informations sur les indicateurs du développement au Cambodge. Les statistiques sur les trafiquants et les prostituées ont été traitées avec des précautions particulières , d'autant que des recherches récentes conduites au Cambodge tendent à montrer que les chiffres acceptés antérieurement sont exagérés

et non représentatifs.

La situation des femmes au Cambodge peut être analysée à travers une large trame de principes bien établis par le CEDAW. Cependant cela reste un exercice largement subjectif. Les rapports des ONG et organisations des droits humains s'occupant des Droits de la femme travaillant à travers le pays, sont souvent en conflit avec les analyses officielles gouvernementales et les applications du CEDAW. Sans surprise, le gouvernement est impatient de présenter une image plus positive de la situation des femmes au Cambodge. D'une façon générale le MoWVA a veillé à être plus franc face à ces problèmes concernant les femmes que les autres organisations gouvernementales en raison de ses expériences et liens avec les ONG travaillant sur le terrain. Quand c'est possible, ces perspectives « conflictuelles » sont soulignées dans ce rapport pour remettre dans son contexte les faits réellement perçus par les femmes au Cambodge.

II. L'Égalité devant la Loi

Article 15

- 1- *Les parties signataires reconnaissent à la femme l'égalité avec l'homme devant la Loi.*
- 2- *Les parties signataires reconnaissent à la femme, en matière civile, une capacité légale identique à celle de l'homme et les mêmes possibilités pour exercer cette capacité. En particulier ils reconnaissent à la femme des droits égaux pour conclure des contrats et pour administrer ses biens, et doivent les traiter de façon égale à tous les niveaux de procédure dans les cours et les tribunaux.*
- 3- *Les parties signataires conviennent que tous les contrats et tous les autres éléments privés de quelque sorte que ce soit, ayant un effet juridique visant à limiter la capacité juridique, doit être considéré comme nuls.*
- 4- *Les parties signataires reconnaissent à l'homme et à la femme les mêmes droits au regard des lois en relations avec le droit des personnes à circuler librement et à choisir leur résidence et leur domicile.*

L'article 31 de la Constitution du Cambodge apporte la sécurité à ces 3 clauses du CEDAW relatives à l'égalité devant la loi. En pratique le système légal cambodgien est encore dans un stade d'immaturation et accablé par des problèmes qui gênent l'application juste de la loi pour tous les citoyens cambodgiens. Un rapport récent de « Human Rights Watch » concluait: « Le système judiciaire cambodgien est caractérisé par des interférences avec le pouvoir politique exécutif, un bas niveau de compétences (dû à des bas niveaux de standards et un manque de formation et d'éducation des juges) et une corruption systématique.

Aspects spécifiques des problèmes concernant les femmes

Les problèmes spécifiques concernant les femmes au regard des assurances légales du CEDAW et du RGC présentent trois volets.

1- Les lois fondamentales pour promouvoir les droits des femmes ne sont pas encore inscrites dans un code législatif. La loi en préparation concernant la prévention des violences domestiques et la protection des victimes, le projet de loi contre les trafiquants et une récente esquisse du code criminel, lequel codifie les pénalités judiciaires pour les discriminations sexuelles. L'impasse politique qui suit les élections de 2003 continue en Juillet 2004 et empêche la ratification de ces lois (et de beaucoup d'autres) car pendant ce temps le pays n'a pas d'assemblée nationale en fonction.

2- Le second problème est la vulnérabilité des femmes pour les contrats d'affaires et pour les titres de propriété. Les veuves récentes et les femmes chefs de foyer sont les plus susceptibles de réclamations pouvant être faites à propos de leurs terres. L'aide légale pour les problèmes civils est appliquée très rarement : soit les femmes doivent payer personnellement les poursuites pour affaires judiciaires, soit elles acceptent un

arbitrage communautaire informel qui est habituellement conduit par des hommes.

3- Le dernier problème est constitué par le fait que les lois déjà existantes doivent être renforcées et appliquées. Des efforts et des appuis importants sont demandés de la part du MoWVA et des ONG sur deux fronts. D'abord pour éduquer les femmes dans leurs droits, Ensuite pour faire pression et modifier l'impunité très fréquente qui est endémique dans le système légal vis-à-vis de la sauvegarde des droits des femmes.

Recommandations

- Continuer à augmenter la formation judiciaire et encourager la formation et le recrutement de davantage de femmes dans le système judiciaire.
- Etablir des observateurs légaux et indépendants pour constituer un moyen d'essayer de contrer l'impunité et la corruption dans le système légal.
- Un plus grand effort est nécessaire pour assurer l'intégrité des titres cadastraux des femmes.
- Augmenter l'utilisation de l'aide légale pour les femmes, en particulier les femmes vulnérables telles les femmes chefs de foyer.

III. Mariage et Famille

Article 16

- 1- *Les parties signataires prennent toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions relatives au mariage et aux relations familiales, et en particulier assurent sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme: Le même droit de contacter mariage...*
- 2- *Les fiançailles et le mariage d'un enfant (n'atteignant pas un âge minimum) ne doivent pas avoir d'effet légal, et toute action nécessaire, y compris dans le domaine législatif, doit être entreprise pour spécifier un âge minimum pour le mariage et pour rendre obligatoire l'enregistrement du mariage dans un registre officiel.*

La Loi de 1989 sur le mariage souligne les droits prescrits dans le CEDAW pour protéger les femmes (et les hommes) contre les mariages forcés et interdit la polygamie. Elle assure également les droits de la femme en matière de divorce et d'entretien des enfants. En pratique très peu de ces droits basiques sont assurés légalement.

Monogamie

La pratique traditionnelle de la polygamie, qui correspond au mariage d'un homme avec plus d'une femme, est devenue moins commune au Cambodge. Cependant les relations extra-conjugales sont fréquentes dans le pays, ce qui est dû, pour une part, à la disponibilité des prostituées. Dans beaucoup de circonstances les relations extra-conjugales avec des prostituées sont acceptées par les épouses et considérées comme préférables à des relations plus suivies qui peuvent mettre en danger le mariage. Cette tendance présente des risques sérieux sur la santé des femmes cambodgiennes. En 2002 l'UNICEF rapportait qu'il y avait une augmentation importante de la transmission du HIV/SIDA d'homme à femme et de femme à enfant (estimation de 30000 orphelins HIV+ âgés de moins de 15 ans). Au contraire de la plupart des prostituées, les femmes mariées tendent à avoir moins de connaissances sur le HIV/SIDA et semblent incapables de dicter (à leur époux) les pratiques sexuelles (préventives).

Beaucoup de familles cambodgiennes adhèrent encore à la pratique de sélectionner un mari pour leurs filles. La convenance de ces arrangements varie naturellement selon les personnes. Les filles pauvres et d'origine rurale sont spécialement vulnérables à ces mariages inappropriés dans lesquels la fille est effectivement « vendue » à un homme riche (habituellement plus vieux) dans la communauté. Cette pratique est également perpétuée dans les plus hauts échelons de la société où les figures publiques « seniors » ont arrangé les mariages de leurs enfants. Cet état de fait renforce le message à la nation entière que les parents doivent choisir leurs gendres et belle-filles au lieu de permettre une décision personnelle de leurs enfants dans le choix de leurs conjoints. L'article 16.B du CEDAW statue que chacun possède

« le même droit pour choisir librement un époux et pour se marier seulement avec leur libre et plein consentement ». L'application de cette clause est encore très faible dans la société cambodgienne.

Violences domestiques et viols pendant le mariage

Le Forum de la LICADHO sur les femmes cambodgiennes à Pékin en 1995 recommandait que « les violences domestiques devraient être ajoutées en tête de la liste des « épidémies » qui gênent le développement » .

Neuf ans plus tard la violence domestique est encore endémique avec un rapport de 17% de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques et sexuelles de la part de leur époux. Il est alarmant de constater que plus de 25% de femmes ayant subi ce type de violences ne pensent pas qu'elles ont été maltraitées. Ceci révèle une ignorance accablante par les femmes de leurs droits et des droits humains en général.

Des recherches ont montré une relation entre l'augmentation des violences domestiques et l'accroissement de la pauvreté. On peut penser que les contraintes apportées par l'insécurité financière conduisent à l'augmentation du poids du stress et du désespoir. Les femmes pauvres et non éduquées représentent certainement la majorité des victimes. Des recherches menées par la LICADHO ont montré qu'il y a une relation inverse entre le niveau de l'éducation et la violence , avec 19.8% de femmes victimes illettrées , 18% ayant seulement une scolarité du niveau primaire, 10% ayant terminé leurs études secondaires, et 5,8% ayant un niveau d'études supérieures. Sans surprise 65.7% des femmes victimes de violences domestiques citent l'alcool comme facteur contributif.

La guerre et les changements de la société traditionnelle constituent également un impact dans l'augmentation de la violence domestique au Cambodge. En 1996 la LICADHO estime que les femmes qui ont connu la période khmer rouge (celles qui ont maintenant entre 36 et 50 ans) rapportent des taux significativement plus élevés d'abus domestiques. Ceci suggère une forte relation entre les violents conflits dans la société et les violences à la maison. Un autre fait contributif a été une diminution graduelle de la pratique traditionnelle des couples mariés vivant sous le toit des parents de l'épouse. Cet environnement apportait généralement à la femme et aux enfants de la sécurité vis-à-vis d'un époux violent. Des études ultérieures de la LICADHO ont conclu qu'en quittant sa famille et son village la femme a de plus grands risques d'être victime de violences domestiques.

Disputes, violences et viols dans le mariage sont encore considérés comme des éléments d'ordre privé dont les autorités sont peu disposées à s'occuper sérieusement. Les femmes se sentent souvent isolées , incapables ou trop honteuses pour chercher réparation pour les abus dont elles ont souffert des mains de leur époux. Il est possible pour une femme d'assigner son mari pour un divorce à la Cour Provinciale , mais c'est un long processus nécessitant une période probatoire de conciliation. Pendant ce temps la famille et les membres de la communauté peuvent

faire pression sur les femmes pour qu'elles retournent au foyer conjugal..

La violence domestique ne se résume pas à la violence perpétrée envers les femmes par leur époux. Les enfants sont fréquemment les victimes d'abus physiques et sexuels parentaux. Puisqu'il est fréquent dans les sociétés asiatiques que des familles étendues vivent sous les même toit, l'auteur des abus peut aussi être un oncle ou un grand-parent, entre autres. C'est pourquoi il est si impératif que des pressions soient exercées sur l'Assemblée Nationale pour s'assurer que le nouveau projet de loi sur la violence domestique reconnaisse que des acteurs autres que l'époux légal puisse être l'auteur de violences. Dans de nombreux cas, dans le Cambodge rural, les mariages sont des cérémonies plutôt que des affaires légales obligatoires, ce qui n'offre aucune protection pour une « de facto » épouse dans le cadre de la législation sur la violence domestique proposée. De façon similaire CAMBOW et le MoWVA doivent maintenir une pression sur l'assemblée nationale pour élargir la définition de « victime » et inclure les acteurs autres que l'époux, tels les servantes et les parents. Ces amendements étaient acceptés initialement par le Conseil des Ministres, mais ont été rejetés plus tard par l'AN. Ce qui a provoqué une évidente tension entre les ONG et l'AN. Le travail de recommandations et de lobbying doivent continuer.

Le MoWVA et les ONG tel que le « Cambodian Women Crisis Centre » (CWCC) a développé un certain nombre de centres dans le Cambodge pour assister les femmes dans les mariages violents. Cependant il y a un besoin urgent de former des conseillères conjugales pour s'occuper des besoins légaux et psychologiques des victimes d'abus domestiques. En outre des abris doivent être fournis pour les femmes qui recherchent la sûreté à la suite de violences domestiques et d'abus. Il y a aussi besoin de concrétiser le travail préliminaire du « Gender and Development Network » (GADNet) pour instituer des centres visant à réhabiliter les hommes présentant des tendances aux violences domestiques.

Recommandations

- Des médias et des campagnes d'éducation publique doivent être conduites à travers le pays pour que les femmes prennent conscience de l'existence de lois concernant le mariage et le divorce.
- L'Assemblée Nationale doit faire l'objet de pressions pour voter le projet de loi primitif sur la violence domestique que CAMBOW et les autres ONG ont soutenu. Cette version avait été acceptée par le Conseil des Ministres avant les élections de 2003. La loi amendée par l'AN (voir plus haut) n'est pas suffisante pour protéger toutes les victimes qui sont soumises à des violences sous le même toit familial.. La loi actuelle prévoit en outre de nombreuses échappatoires légales pour éviter des sanctions proportionnées à leurs violences.
- Des campagnes d'éducation, particulièrement en milieu rural, sont nécessaires pour contrer l'idée traditionnelle qu'une femme doit préserver son mariage à tout prix.
- Les femmes doivent être éduquées sur les risques et les mesures préventives

nécessaires pour arrêter le développement du HIV/SIDA.

- Les médias devraient être employés de façon créative et bienveillante pour répéter sans cesse le message que les abus domestiques sous quelque forme que ce soit ne peuvent pas être tolérés au Cambodge.
- La police et les officiers légaux doivent faire valoir les lois existantes, qui cherchent à protéger les femmes des violences et abus , et faire cesser le sentiment prévalent d'une culture de l'impunité.
- Des aides additionnelles devraient être apportées pour appuyer les projets des ONG et du MoWVA , pour fournir l'assistance et abri aux femmes dans le besoin. En outre, les projets de réhabilitation sont nécessaires pour aider les femmes et les enfants, surmonter leur traumatisme psychologique et se réintégrer dans la société. Ceci est spécialement important pour les enfants qui sont victimes d'abus afin de raccourcir le cycle victime- agresseur.
- Centres d'accueil et conseillers doivent être utilisables pour réhabiliter les hommes qui perpètrent des violences domestiques.

IV. Violences Contre les Femmes et les Enfants

Les viols et violences contre les femmes et les enfants vont en augmentant dans des proportions épidémiques au Cambodge. Ce problème est typiquement étudié et discuté dans le contexte de situations domestiques, ou en relation avec le sexe et les industries du trafic. LICADHO essaye de s'assurer que ce problème, placé au premier plan de ses préoccupations, constitue un phénomène de société récurrent et croissant.

Viols et attentat à la pudeur

Le viol est un acte criminel reconnu par l'article 5 de la Loi de 2001 sur les circonstances aggravantes relatives aux crimes. Il est défini comme « un acte sexuel entraînant la pénétration chez une personne non-consentante ». La conviction de viol ou d'essai de viol peut entraîner une sentence de 10 à 20 ans de prison. Si le cas est porté au tribunal, une charge contre un viol est souvent commuté en attentat à la pudeur (« indecent assault ») ce qui est considéré comme un délit et peut entraîner une peine suspensive. Le viol est une exceptionnelle faute lourde qui doit être poursuivie mais la procédure peut entraîner une « revictimisation » des victimes qui, pour beaucoup d'entre elles, sont des enfants.

Les victimes

La LICADHO a rapporté le nombre de viols et attentats à la pudeur en 2002-2003, ainsi que l'âge des victimes.

Année	Cas reportés	Procès	Taux de conviction
2002	179	71	63
2003	177	5	4

*Age des victimes (mineurs) **

Année	<18	<12	<5
2002	87,6%	40,6%	6,4%
2003	77,8%	41,1%	8,7%

Sources : Rape and Indecent Assault (LICADHO Briefing Report, Phnom-Penh Mars 2004)

*En dehors des cas survenus chez les femmes âgées de 0-50+, victimes âgées de 11-15 ans comptées pour la plus haute proportion de toutes les victimes, représentant 38,3% du nombre total de cas.

En réalité ces cas constituent la partie émergée de l'iceberg, puisque de nombreux viols ne sont pas rapportés en raison de la honte ou de la peur de la part des victimes, ou bien sont résolus en dehors de toute base légale. Parmi les cas rapportés à la LICADHO une large majorité des victimes étaient de jeunes enfants. Tandis que les femmes constituent un potentiel de victimes de viols, il y a une nette prévalence des attaques contre les enfants des familles pauvres

Rapport sur les viols et les attentats à la pudeur

Comme dans beaucoup d'autres pays du monde, le viol et les attentats à la pudeur sont des crimes sous-évalués. Le viol d'enfants est plus facilement rapporté en raison de l'attention des parents. Les femmes mariées sont moins enclines à rapporter les attaques. Il y a un certain nombre de facteurs qui découragent le rapport des crimes sexuels. Les femmes ressentent habituellement une grande sensation de honte et de peur d'être blâmées pour cette attaque, spécialement si l'attaque entraîne la perte de la virginité de la victime. Les femmes peuvent ne pas rapporter ces cas d'attentat à la pudeur parce qu'elles ne considèrent pas que ce crime est suffisamment sérieux s'il n'y a pas eu de pénétration. Ces principes généraux sont exacerbés au Cambodge où des gens souscrivent au mythe que la perte de virginité est la seule preuve de viol. Les femmes sont aussi découragées de rapporter le crime en raison de la méfiance du faible, compte-tenu de la corruption du système judiciaire, des coûts prohibitifs d'un recours légal (incluant les dépenses médicales et les dessous de table) . Si la victime décide tout de même de recourir à la procédure criminelle, elle a un risque d'intimidation et de violences ultérieures par son agresseur.

Les « gangs » de violeurs

Le nombre des investigations en 2002-2003 relevés par la LICADHO (Briefing report , Phnom-Penh - Mars 2004) est de 8 cas en 2002, dont 1 seul assorti d'une peine judiciaire - et de 11 cas en 2003 (dont 1 assorti d'une peine, et une en cours)..

La LICADHO pense que les exemples de « gang de violeurs » (viols perpétrés à 3 ou 4) deviennent plus communs. Ceci est lié à l'augmentation de l'utilisation du matériel pornographique , spécialement par les enfants et les adolescents. Il est aussi cité par la LICADHO une tendance croissante des jeunes gens à se grouper en bandes et d'imiter le « gangster behaviour » (conduite des gangsters).

Le système judiciaire traite généralement les gangs de violeurs plus sérieusement, mais l'attention légale à ce crime peut aussi malheureusement être due à un potentiel plus élevé de revenus qui peuvent être gagnés en « dessous de table ». Ceci est discuté en détail dans les sections suivantes.

Les agresseurs

Les agresseurs adultes sont représentés dans un large panel de professions et de niveaux sociaux. Cependant la LICADHO a identifié certains groupes qui révèlent une prépondérance statistique pour commettre viols et attentats à la pudeur. Les paysans et les pêcheurs sont statistiquement les plus fréquents pour commettre ces crimes, ils représentent 29,5% de tous les accusés. Ceci semble logique compte-tenu du grand nombre d'hommes employés dans ces secteurs et de possibles liens avec la pauvreté rurale. Les seconds les plus fréquemment impliqués sont les fonctionnaires à un taux de 29%. Avant la réforme légale de 2001 , les fonctionnaires accusés d'un crime ne pouvaient pas être arrêtés sans le consentement de leur département ou ministre. Cela leur permettait un certain degré d'immunité. Cette procédure a maintenant changé et le département dont relève l'employé doit seulement être

informé trois jours avant l'arrestation. Cependant cela donne suffisamment de temps pour que l'accusé échappe aux autorités. La troisième catégorie est constituée par les étudiants (au taux de 14%). Les « étudiants » constituent un groupe assez imprécis incluant toutes les formes d'éducation depuis le primaire jusqu'aux études supérieures. Le plus grand nombre des accusés dans cette catégorie souligne une tendance inquiétante au Cambodge pour l'augmentation du nombre d'auteurs de viols âgés de moins de 18 ans. La LICADHO a rapporté que les garçons de moins de 16 ans constituent 7% de tous les suspects des cas de viols et autres abus sexuels.

Problèmes dans le système légal

Le fait d'amener un suspect au procès entraîne des risques de corruption, ainsi que des souffrances, dangers et dépenses pour la victime. Le système judiciaire surestime la valeur des répercussions physiques évidentes dans le cas de viol. Dans bien des occasions la victime aura effacé les évidences physiques par honte ou aura laissé passer un temps suffisamment important depuis l'agression pour que les signes évidents aient disparu. Un certificat médical est considéré comme une évidence essentielle dans un tribunal, mais la plupart des médecins ont une connaissance rudimentaire de la façon dont les victimes de viol doivent être examinées, spécialement dans les cas où un temps assez long s'est écoulé entre le crime et l'examen. Les médecins feront également payer le certificat, ce que beaucoup de femmes ne peuvent pas supporter financièrement. En outre une femme peut aussi devoir payer un « dessous de table » à la police pour commencer des investigations. C'est une croyance erronée dans le système légal que de penser que seuls les signes évidents d'éjaculation, de lutte, de pénétration profonde et de rupture de l'hymen indiquent que le viol est intervenu. De telles croyances contreviennent clairement à la définition du viol dans l'article 5 et ne prend pas en compte les différentes formes que cet acte peut prendre. En conséquence de cet état d'esprit, les convictions de viol sont souvent commuées en attentats à la pudeur. Cela conforte le besoin critique d'éduquer et de réformer les lois et le système légal dans le cadre des crimes de viol et d'attentat à la pudeur.

Règlement illégaux des affaires

Il existe une distinction légale claire entre les cas civils et criminels dans le système judiciaire cambodgien. Il est illégal d'accepter une compensation monétaire lorsque la procédure criminelle a commencé. En réalité un grand nombre de victimes acceptent un arrangement financier à tous les stades des investigations, et de nombreux officiels du gouvernement sont complices, ce qui est indispensable dans les tractations d'arrangements monétaires. Le service de l'Aide Légale Cambodgienne (LAC) a rapporté que 60-70% de tous les viols et attentats à la pudeur ont été traités en dehors du tribunal. Les victimes sont souvent pauvres et traumatisées par leurs expériences (non seulement par le crime; mais aussi par les difficultés légales qui s'ensuivent) et voient dans la compensation financière une satisfaction raisonnable pour clore le dossier. Cependant, dans une grande majorité de cas, un arrangement hors du tribunal, est pour l'avenir la source de nouveaux

problèmes. L'agresseur ou d'autres membres de la communauté peuvent faire pression pour laisser tomber l'affaire. La victime peut même être incitée à abandonner les poursuites par des fonctionnaires judiciaires tel que le personnel des tribunaux qui espère gagner une « commission de courtage » pour le règlement de l'affaire par leur entremise. Dans le pire des scénarios, des victimes sont encouragées à se marier avec leur agresseur au lieu de procéder à un arrangement financier ou légal. On ne peut pas imaginer à quelles lamentables extrémités peut arriver la justice dans les cas de viols et d'abus sexuels.

A propos de l'augmentation des cas rapportés

Il y a un consensus général entre les ONG et le gouvernement : l'incidence des rapports de viols est en augmentation. En 2001, 146 cas ont été rapportés à la LICADHO. En 2003 le nombre est de 177. Cependant il n'est pas très bien connu si cette augmentation indique une meilleure volonté des victimes pour rapporter les cas de viols, ou si le nombre total réel de viols augmente dans le pays. Quand la question a été posée aux directeurs du CWCC et des Services de Développement Sociaux du Cambodge, personne n'a pu déterminer de façon précise la raison de cette augmentation .

Des recherches dirigées par le CWCC en 2002 indiquent qu'il y avait un lien fort de cause à effet entre l'explosion du nombre de salles video montrant du matériel pornographique et l'augmentation du taux des viols. D' autres raisons possibles de l'augmentation de ces exactions ,(et particulièrement l'infamie des viols et crimes de mineurs), n'ont pas été mises en évidence. Ceci peut engendrer un sentiment d'impunité pour les éventuels agresseurs, et encourager des délits ultérieurs. L'idée d'impunité peut également se trouver confirmée par le fait que les victimes peuvent simplement être « achetées ».

La LICADHO a souligné la possibilité d'autres causes pour l'augmentation des viols, telles que l'augmentation des drogués (« date-rape drugs ») et une croyance traditionnelle des Asiatiques dans la restauration des pouvoirs sexuels chez l'homme par des relations avec de jeunes vierges. En réponse avec l'augmentation de l'incidence du SIDA/HIV les hommes préfèrent avoir des relations sexuelles avec des très jeunes filles qui présentent moins de risques de transmettre la maladie. Dans certaines occasions des épouses ont aidé leur époux dans des agressions de jeunes filles , estimant que ce crime est préférable à la pratique de l'infidélité avec une maîtresse attitrée ou une prostituée.

Des recherches ultérieures approfondies sont nécessaires d'urgence pour déterminer pourquoi l'incidence des rapports de viols croît selon une courbe exponentielle. La LICADHO, en particulier, a fait de gros efforts pour faire prendre conscience de ce problème de croissance du viol et des attentats à la pudeur dans la société Cambodgienne. Cependant davantage de recherches sont nécessaires. Une plus grande connaissance des racines du problème permettra à la société, aux ONG et au gouvernement de mieux l'appréhender.

Réhabilitation des victimes

Un certain nombre d'ONG s'occupent de schémas et de centres de réhabilitation pour les victimes d'abus sexuels. Il y a un déséquilibre dans l'implantation de ces centres, plus nombreux à Phnom-Penh. En outre ces centres sont largement ciblés sur les victimes de l'exploitation sexuelle, tandis que les victimes de violences sexuelles en dehors de ce contexte ne reçoivent pas toujours les services exacts qui leur seraient nécessaires. En particulier il y a besoin de davantage de psychologues entraînés, de psychiatres et de conseillers pour assister les victimes. La LICADHO a montré la voie en abordant cette question dans son programme « Project Against Torture » (PAT) . La LICADHO reconnaît que « le viol est plus près de la torture que du sexe ». Elle a donc initié un programme de soins qui s'adresse aux cicatrices psychologiques à long-terme que portent les victimes. Elle s'est également concentrée sur les enfants victimes de ces abus afin d'éviter le risque qu'ils deviennent eux-même plus tard des « abuseurs ».

La violence au foyer

Il existe au Cambodge une certaine incidence de violences contre les femmes et les enfants . L'origine de cette maltraitance des femmes peut être retrouvée dans les normes culturelles de subordination des femmes vis-à-vis des hommes . Les antécédents de violence contre les femmes peuvent aussi trouver leur fondement dans la culture de violence et d'anarchie qui existaient pendant le règne des Khmers rouges et la guerre civile qui lui a fait suite. Cette prédisposition à répéter les modèles de violence est contraire aux principes d'une nation Bouddhiste, mais peut trouver une expression immédiate dans la disponibilité d'armes à feu de tous genres. En dépit d'efforts concertés et permanents d'ONG tel que le « Working Group For Weapons Réduction » il y a encore un grand nombre d'armes possédés par les civils au Cambodge.

Attaques à l'acide

En Janvier 1999 une chanteuse Cambodgienne très connue, Tat Marina fût agressée par 3 assaillants qui l'aspergèrent avec de l'acide ce qui avait entraîné une défiguration définitive. La responsable présumée était l'épouse d'un haut dignitaire du gouvernement (aidé de ses deux gardes du corps). Ils n'ont jamais été arrêtés. Ce cas avait attiré une attention nationale et internationale sur le phénomène d'escalade d'attaques à l'acide au Cambodge et sur l'impunité fréquente des auteurs de tels crimes.

La LICADHO a enregistré 44 cas d'attaque à l'acide de 1999 à Novembre 2202, ce qui représente une attaque tous les 25 jours. Ces attaques ont entraîné 60 blessures et 3 morts. 18 personnes furent blessées accidentellement, parce qu'elles se trouvaient à proximité de la cible . Dans un cas tragique une femme a atteint son fils âgé de 25 ans car il était assis près de la victime(son mari). Parmi les blessés par l'acide 30 étaient

des hommes et 31 étaient des femmes. Il serait malavisé de vouloir déterminer avec certitude les motivations profondes de ces affaires. Néanmoins la LICADHO a suggéré que la plupart des attaques perpétrées par des femmes visaient des maris infidèles ou les maîtresses ou les nouvelles épouses de partenaires actuels ou passés. Les hommes qui attaquent les femmes ont les mêmes motivations, poussées par des sentiments de jalousie vis-à-vis de leurs victimes. Ce qui fait l'agression par acide si brutale est que « l'agresseur ne veut pas habituellement la mort de la victime mais veut quelque chose de plus méchant que le meurtre, c'est-à-dire que la victime souffre pour toujours... » L'acide est habituellement projeté à la figure de la victime. L'agresseur veut détruire le visage et en faire quelque chose de monstrueux, afin que la victime ne puisse plus être aimée.

Les victimes d'attaques à l'acide reçoivent quelquefois des soins médicaux adéquats (traitement physique et psychologique) pour leurs blessures. Elles continuent à souffrir et peuvent être « revictimisées » du fait d'un ostracisme et d'une perte de leur emploi dues à la répugnance de la société pour leurs blessures. En comparaison des autres crimes violents le taux de mise en accusation est relativement élevé (13 cas sur 44). Cependant les condamnations pour attaques par l'acide sont variables puisque ce crime n'a pas encore été reconnu dans la loi cambodgienne. CAMBOW fait pression pour que les attaques par acide soient incluses dans le projet de Loi sur les violences domestiques, qui doit encore attendre pour validation son passage devant l'assemblée nationale.

Le travail forcé des femmes et des enfants

Définir le « travail forcé » au Cambodge présente une difficulté sémantique et objective. Si une femme ou un enfant occupent un poste de travail, particulièrement un travail d'exploitation dans la prostitution ou dans des servitudes domestiques faiblement rétribuées, dans un contexte d'endettement et de manque d'éducation, sont-ils réellement « forcés »? Ces questions sont décrites de façon plus facile à comprendre dans les sections suivantes de ce rapport. Clairement et brièvement, la définition de la Convention ILO N)29, qui interdit « le travail forcé peu rétribué », est utilisée en pratique.

La LICADHO et le « Asian American Free Labour Institute » (AAFLI) ont attiré l'attention sur les conditions terrifiantes endurées par les enfants de moins de 15 ans dans des fabriques de briques, des plantations et l'industrie de la construction. Dans ces environnements les enfants ont un grand risque d'accidents avec des machines lourdes et ont rarement la possibilité d'aller à l'école.. De longues heures pénibles de travail ne sont pas répercutées dans leur salaire qui peuvent être de l'ordre de 5 dollars par mois. Dans certains cas les enfants travaillent auprès de leurs parents et leurs gages sont inclus dans le salaire mensuel familial. Les conditions sont aussi affreuses dans les services de l'industrie où les employeurs des restaurants et des bars préfèrent les jeunes filles qui tendent à être plus dociles.

Des organisations comme la LICADHO, et d'autres ONG et organisations

internationales qui travaillent pour protéger les enfants ont conduit des recherches pour promouvoir la conscience de la situation difficile des enfants au travail. Des organisations travaillant en Inde où le travail des enfants est un problème critique, ont servi de guide aux autres pays pour chercher à résoudre ce problème. Une tendance positive dans la réduction du travail des enfants a maintenant démarré avec la formation d'alliances internationales et régionales qui peuvent partager les problèmes et les expériences sur des bases extra-frontalières. Une approche régionale du problème est impérative car il existe un trafic transfrontalier comportant une large proportion de travailleurs de ce type. Ce problème est discuté plus en détail dans la section concernant le trafic de femmes et d'enfants.

Adoption

Le RGC n'a pas encore signé la « Hague Convention on Inter-Country Adoption » et a à sa disposition un panel très peu important de lois pour protéger les victimes d'adoptions réputées criminelles. La LICADHO a déterminé que l'adoption illégale, principalement ciblée vers les Etats-Unis, est un problème sérieux et grandissant. En 2002 on prétend que le Cambodge a le taux le plus élevé d'offres d'enfants à adopter dans le monde (enfants de 3 ou 4 mois) ce qui a stimulé le marché dans l'achat de bébés et le trafic d'enfants.

Des entremetteurs d'adoptions recherchent des « proies » auprès de femmes enceintes pauvres, de divorcées et de veuves. On offre à ces femmes une compensation financière entre 30 et 100 dollars pour permettre que leurs bébés soient emmenés à un « Centre pour enfants ». A moins qu'il y ait une intervention légale ou d'ONG, il est probable que ces femmes ne revoient jamais leur enfant. Une fois transférés dans une maison privée en vue de l'adoption, les enfants sont mis « en promotion » sur des sites internet étrangers pour rechercher des parents dans le monde entier. Les documents d'adoption légale requièrent des officiels locaux (village) pour attester que l'enfant est vraiment un orphelin et ensuite des vérifications et un consentement à l'échelon ministériel. Ce processus est réglé par la corruption et les dessous de table, ce qui est entièrement (mais non officiellement) connu par les circuits d'adoptions.

L'achat de bébés et l'adoption illégale est très difficile à combattre car les femmes sont ignorantes de leurs droits, sont menacées, et les entremetteurs sont souvent puissants et reliés en réseaux, capables d'agir en toute impunité. De 2000 à 2002 la LICADHO a eu connaissance de 4 orphelinats privés qui facilitaient les adoptions avec des agences des Etats-Unis. Parmi les 15 enfants impliqués dans ces recherches, 10 sont retournés dans leur famille après intervention de la LICADHO, 3 avaient déjà été adoptés au Etats-Unis et 2 n'ont pas été retrouvés. Malgré tout, 7 personnes seulement ont été poursuivies en 2002. Le RGC a déposé un nombre « ad hoc » de moratoires sur l'adoption internationale en réponse aux explications publiques embarrassées et ratifié aussitôt un nouveau sub-décret pour les procédures d'adoption. Ces réponses n'ont pas entraîné de réduction de ce crime qui a été condamné par les instances gouvernementales internationales comme « réellement

ignoble ».

Une autre forme d'adoption ancienne est la pratique informelle d'adopter dans la servitude domestique un enfant dans le dénuement, habituellement une jeune fille. On donnera à l'enfant nourriture et abri et en échange « les gardiens » se sentent des droits sur leur « pupille ». Dans beaucoup de cas ceci entraîne des conditions d'esclavage et quand l'enfant est assez grand, il est vulnérable aux abus physiques et sexuels. Comme la LICADHO l'a observé, ces cas sont spécialement difficiles à investiguer parce que les enfants sont largement inaccessibles dans les maisons de leurs « employeurs-gardiens ». L'un des quelques cas que la LICADHO a pu enquêter concernait un garçon de 8 ans qui était régulièrement abusé par son employeur femme, une personnalité politique et économique influente au Cambodge. Le cas fût porté à l'attention de la LICADHO, grâce seulement à la vigilance d'un voisin. En dépit d'abus physiques évidents requérant une attention médicale, l'employeur eut seulement une condamnation d'un an de prison avec sursis quand le cas vint devant le Tribunal.

Recommandations

- Augmenter le nombre de femmes formées à l'application de la Loi, d'agents et d'agents de police mandatés pour s'occuper des crimes violents perpétrés contre les femmes et les enfants.
- Réduire la culture prévalente d'impunité par des efforts consistants pour amener les criminels devant la justice (et rendre les gens conscients de ces problèmes).
- Rendre conscients les femmes de leurs droits et de leurs possibilités légales si elles ont été victimes ou souhaitent aider d'autres femmes ou enfants.
- Rechercher les raisons d'augmentation du nombre de viols.
- Introduire une éducation pacifique dans la communauté et les programmes scolaires pour surmonter les problèmes profonds de violence de la société.
- Continuer à surveiller et à imposer des sanctions aux personnes portant des armes personnelles non autorisées.
- Promouvoir davantage de conseillers spécifiques et médicaux pour les victimes de viols et violences, spécialement chez les victimes mineures. Assister les besoins des victimes de viols et d'attentats à la pudeur qui devraient être séparées des services réservées aux femmes victimes de trafiquants et de prostitution.
- Organiser des services médicaux spécialisés pour les victimes d'attaques à l'acide (-incluant les soins psychologiques).
- Limiter et contrôler la vente des acides (sulfurique/ acide pour batteries, acides nitriques et trichlorodrique.)
- Apprendre et partager les expériences de pays comme le Pakistan et le Bangladesh qui ont une longue expérience dans le combat contre les problèmes endémiques comme les attaques à l'acide.

- Le RGC doit signer le « Hague Convention on Inter-Country Adoption » et doit être poussé (par la société civile) pour serrer et renforcer les lois sur l'adoption internationale pour protéger les victimes contre ce commerce (enfants, parents des nouveaux-nés, et parents en attente d'adoption outre-mer). Le Cambodge ne doit pas être considéré comme un havre pour l'achat de bébés.
- Les parents doivent enregistrer leurs enfants et recevoir un certificat de naissance officiel. Ils doivent aider à combattre les demandes frauduleuses concernant le statut d'orphelin d'un enfant.
- Les agences privées cambodgiennes et internationales (particulièrement aux Etats-Unis) doivent coopérer dans les investigations criminelles et dans le partage d'informations sur les criminels impliqués dans ce commerce international.
- Des efforts ultérieurs et des recherches doivent être entreprises pour pouvoir contacter les enfants qui sont « adoptés » dans le cadre d'une servitude/esclavage domestique.

IV.B. Les Femmes et les Enfants sous L'Emprise de Trafiquants et Engagés dans l'Industrie du Sexe

Article 6

Les parties signataires doivent prendre toutes mesures appropriées , incluant la législation, pour supprimer toutes formes de trafic des femmes et d'exploitation de prostitution des femmes.

Le trafic et l'exploitation sexuelle des femmes et des mineures ont capturé l'attention du monde entier. L'industrie du sexe au Cambodge a explosé au début des années 1990 et a atteint une population hautement mobile et passagère. Depuis cette époque le Cambodge a été considéré comme le pays qui reçoit et exporte femmes et enfants, et aussi pour le grand nombre de femmes et d'enfants engagés dans l'industrie du sexe.. Selon le MOSALVY « la localisation géographique du pays, la pauvreté, un laxisme dans l'application des lois , les infrastructures déchirées par la guerre , aussi bien que la corruption, constituent un environnement idéal pour les trafiquants ».

Le RGC a déclaré : « le trafic de femmes et des enfants est la pire forme de violence contre les femmes ». En plus de la proscription de la prostitution, en 1996 le RGC a promulgué une loi sur la suppression des kidnappings, le trafic, la vente et l'exploitation des personnes humaines. Cette loi a été jugée insuffisante pour combattre le problème et le Ministère de l'Industrie est actuellement en train de préparer un code légal plus complet. Le gouvernement a mis en lumière une série de nouvelles mesures pour réduire le trafic et l'exploitation sexuels. Il y a aussi une assistance considérable des ONG et donateurs dans la recherche et la prescription effective de nouveaux mécanismes de protection des femmes. Cependant, il est généralement admis que le trafic et l'exploitation des femmes sous toutes les formes est encore en phase ascendante.

Pourquoi les femmes entrent et restent dans l'industrie du sexe ?

Beaucoup de femmes sont recrutées à l'intérieur et hors du Cambodge pour travailler dans l'industrie du sexe, mais le trafic le plus important se situe sur le territoire du Cambodge. Il y a un nombre ahurissant de statistiques essayant de compter le nombre de femmes engagées dans la prostitution au Cambodge. Les résultats varient selon les différentes définitions de «travailleur du sexe » et les différentes recherches méthodologiques. Steinfatt donne l'estimation la plus basse, soit 18256 prostituées (incluant les directs et indirects « travailleurs du sexe ») pendant la période 2002-2003. Le taux le plus haut estimé est de 80000 à 100000 (« Cambodian Human Development Report » du Ministère du Planning en 2000). L'une et l'autre estimation indiquent une situation alarmante.

Les femmes cambodgiennes peuvent être amenées au commerce du sexe par

pauvreté, manque d'éducation, la rupture de la sécurité familiale et l'augmentation de la violence domestique. Certaines femmes considèrent que c'est leur choix personnel de travailler directement dans les maisons closes ou dans des situations plus informelles telles que des salons de massages ou des bars. Cependant les recherches du CWCC indiquent que 64,45% de prostituées ont été forcées de le faire, 52,9% ont été dupées par la perspective d'un bon job. 11,04% ont été vendues par des membres de leur famille, et 0,58% furent violées. Dans les cas de femmes qui ont été l'objet de trafic dans un but sexuel, le pourcentage de celles qui déclarent avoir été trompées par des offres d'amélioration de leur travail a augmenté. Il y a de très nombreuses études de cas exposant les abus, violences, conditions horribles auxquels les femmes sont exposées dans les bordels à travers le Cambodge. Les prostituées sont considérées comme la propriété du patron du bordel ou du souteneur. Ainsi le souteneur (« meabon ») se sent le droit d'emprisonner et de battre les filles si elles n'accomplissent pas tous ses souhaits. Dans certains cas les prostituées doivent satisfaire jusqu'à 40 clients par jour. Il n'est pas exceptionnel que le « meabon » drogue les femmes pour les rendre plus accommodantes. Certaines prostituées deviennent dépendantes de ces drogues, ce qui permet d'expliquer pourquoi elles restent et retournent dans les bordels.

L'impunité légale pour les trafiquants et les souteneurs

Les crimes concernant l'exploitation sexuelle et le trafic de femmes sont largement perpétrés dans l'impunité. Certains policiers et officiers de justice sont le plus indifférents à ce commerce, et au pire peuvent être complices de ces crimes en acceptant des dessous de table. Selon le rapport de la LICADHO « Project Against Torture », « le trafic des femmes est une affaire lucrative, la plus lucrative du Cambodge, elle est contrôlée par des gens armés et influents. La police, la police militaire, l'armée et autres personnels d'état, sont profondément mêlés à ce commerce, s'occupant ou protégeant activement les circuits de trafic et les bordels ». Dans les cas de trafic, les acteurs de ces méfaits peuvent aussi s'attendre à recevoir assistance par les officiers de l'immigration dans les grands centres de trafic, tel Poipet (en bordure de la frontière Thaïlandaise) et dans les provinces de Svay Rieng et Kompong Cham (près de la frontière vietnamienne). En bref, « les cas de trafic (des femmes) sont le triste exemple où l'impunité est devenue la règle, tandis que une condamnation serait regardée comme une anomalie ».

Il est presque impossible de faire un catalogue du nombre d'abus flagrants qui abondent dans le cadre de l'exploitation sexuelle et du trafic. Un brillant exemple est celui d'une femme tuée par Meach Bunrith, un infâme souteneur et trafiquant à Poipet. Il est connu pour avoir l'appui et la protection du pouvoir militaire. En Juin 1998 il a battu sévèrement une femme de 24 ans dans son bordel. En dépit de ses blessures elle est restée renfermée dans une pièce infecte sans soins médicaux pendant trois jours. Elle est morte ultérieurement dans une clinique locale. A cette occasion Meach Bunrith a été arrêté et inculpé. En dépit de témoins (qui avaient eu le courage de venir) et malgré l'évidence accablante, le cas fût récusé par manque de preuves. Il a été libre de retourner s'occuper de ses affaires.

En tant que commerce illégal, la prostitution et le trafic sont difficiles à combattre, avec les éléments de facilitation fréquente (protection et donc impunité). Souvent ce sont les simples exécutants en bout de chaîne qui subissent les sanctions pour leur participation dans le processus. Ceux-ci tendent à être les plus pauvres parmi les pauvres, comme les mères qui vendent leurs filles pour des raisons financières. Des efforts énormes et concertés doivent être dispensés pour réduire l'environnement d'impunité et de corruption entourant ce « business ».

Une solution d'aborder ce problème a été d'essayer d'aider les prostituées à s'aider elles-mêmes. La « Cambodian Women's Development Agency (CWDA) a encouragé les prostituées à s'unir pour se protéger et se défendre. Cependant, clairement, cette union ne peut pas espérer la participation de beaucoup de femmes qui sont emprisonnées à l'intérieur de bordels au Cambodge et ailleurs. D'autres ONG ont essayé de protéger les femmes les plus vulnérables dans les bordels en offrant de payer les « meabon » pour les libérer. Si cette solution permet le sauvetage de la victime, elle souligne le caractère mercantile de cette industrie et au final perpétue ce commerce d'exploitation.

Le commerce des femmes vietnamiennes prostituées au Cambodge

On estime que 50% des prostituées du Cambodge sont d'origine vietnamienne. La majorité de ces femmes viennent de la région du delta du Mékong. Elles sont capables de traverser la frontière poreuse du Cambodge, souvent aidées par des trafiquants professionnels et la complicité de la police et autres contrôleurs des frontières. D'une façon générale, les vietnamiennes entrent dans la prostitution pour des raisons différentes de celles des cambodgiennes. Bien que l'on dise souvent que les vietnamiennes entrent dans la prostitution de leur propre volonté, un grand nombre d'entre elles le font pour payer des dettes familiales dans leur pays d'origine. Elles deviennent des travailleuses liées par contrat et peuvent rentrer chez elles lorsque la dette est remboursée. Il est d'un intérêt particulier qu'aucun protocole d'accord n'a été signé avec le Vietnam à ce jour. Les vietnamiennes sont cependant mises en péril non seulement par la nature de leur travail mais peuvent être arrêtées par les autorités cambodgiennes pour immigration clandestine. Pour cette raison le travail de secours et de réhabilitation des prostituées vietnamiennes est encore plus difficile et complexe que celui relatif aux femmes cambodgiennes.

Programmes de réhabilitation et de réintégration pour les femmes exploitées par le trafic et la prostitution

Il est impératif de reconnaître que l'ensemble des femmes prostituées est forcé pour effectuer ce travail. Certaines femmes choisissent de rester de leur propre volonté. Des ONG et d'autres organisations, particulièrement celles qui s'occupent de missions de secours, doivent prendre soin de ne pas développer une mauvaise conscience chez les femmes qu'elles cherchent à aider.

MoWVA et les ONG comme le CWCC et la LICADHO ont des programmes de réhabilitation et de réintégration. Les programmes de réhabilitation sont ciblés sur les mesures de sécurité, l'assistance psychiatrique et de conseil, les services généraux de soutien, des cours de formation professionnelle (pour les femmes et les enfants). La réintégration implique de trouver un arrangement approprié de reclassement pour la victime. Selon le CWCC, beaucoup de victimes ont peur de retourner dans leur communauté par crainte de nouveaux abus et d'ostracisme. La réhabilitation nécessite de prévoir des options alternatives pour employer et réinsérer la victime au Cambodge.

Les problèmes de santé des prostituées

Les prostituées doivent faire face à deux principales menaces pour leur santé et leur sécurité. La première est d'augmentation des niveaux de violence perpétrée par des hommes contre les femmes et les enfants dans la prostitution. La seconde est constituée par les maladies sexuellement transmissibles, en premier le HIV/SIDA. En 1999 la prévalence du HIV/SIDA chez les prostituées « directes », « commerciales » et « indépendantes » était estimée respectivement à 33.2%, 19.8% et 16.7%. Cela représente une diminution par rapport aux années précédentes et il est possible que ces diminutions proviennent du fait que les prostituées reçoivent davantage d'aide et d'information sur leur protection contre le HIV/SIDA.

Le trafic des femmes et des enfants pour des buts non en rapport avec l'exploitation sexuelle

Les cambodgiens font également l'objet de trafic pour d'autres raisons que l'exploitation sexuelle. Cependant le « modus operandi » général des trafiquants se fait dans des conditions tout à fait comparables, ils s'attaquent aux hommes, femmes et enfants pauvres et vulnérables, et peuvent agir avec une relative impunité grâce à la complicité et à la protection qui leur sont apportées par des fonctionnaires du gouvernement et de la sphère policière et juridique..

La Thaïlande, et à un moindre degré le Vietnam et d'autres pays de l'ASEAN sont les principaux bénéficiaires du trafic des ouvriers cambodgiens. Il était estimé en 2000 que 88000 travailleurs étaient en Thaïlande. Ceci incluait les hommes et les femmes objets de trafic vers la Thaïlande (souvent volontaires sous l'assurance d'un bon travail) mais se trouvant en fait dans un état d'esclavage dans la pêche, les docks, la construction et les usines. Beaucoup d'hommes travaillant dans les docks ont rapporté qu'on les obligeait à se droguer pour leur permettre de travailler sur des postes difficiles. Au cours d'une récente incursion à Bangkok, la police a secouru 18 cambodgiens adolescents en esclavage (dont 3 filles). La police a rapporté que 5 des victimes avaient perdu leurs doigts dans des machines et étaient gardés dans des conditions terrifiantes.

Un autre travail lucratif pour les trafiquants est « l'exportation » d'enfants en Thaïlande, au Vietnam, pour travailler dans des bandes de mendiants ou de voleurs. Les statistiques officielles Thaï citent au moins 500 enfants Khmers mendiants dans

les villes de Thaïlande actuellement . Le nombre est équivalent ou plus élevé au Vietnam. Quand les enfants arrivent dans ces villes, ils sont contrôlés par des hommes puissants , organisés habituellement en mafias qui collectent leurs gains et leur donnent le minimum pour survivre. Une promenade rapide dans les rues de Saïgon révèle que ces enfants aussi sont l'objet constant de vexations et de violences de la part des bandes locales constituées par des jeunes engagés dans le même travail.

Actuellement le trafic de drogues et le trafic de femmes ont été réunis dans la même alliance au Cambodge. Les trafiquants utilisent de plus en plus des femmes qui traversent la frontière vers la Thaïlande comme « mules » pour transporter héroïne et « yama ». A côté des risques évidents de santé apportés par le trafic de drogues, ce sont les femmes plutôt que les trafiquants qui sont l'objet de condamnations, incluant la peine de mort, si elles sont prises par les autorités.

Recommandations

- CAMBOW et les autres organisations de la société civile doivent continuer à faire pression sur le Ministre de la Justice pour réformer et reformuler une nouvelle loi complète sur le trafic.
- Tous les moyens doivent être utilisés pour renforcer et appliquer les lois actuelles qui protègent les femmes de l'exploitation sexuelle et du trafic. Elles doivent être remises en ordre pour surmonter la culture d'impunité et de corruption.
- Des augmentations de salaires des fonctionnaires civils doivent être envisagées comme moyen potentiel de combattre la corruption chez les fonctionnaires
- Former et éduquer les policiers et les fonctionnaires des frontières qui travaillent à proximité des centres de trafic et de prostitution.
- Des recherches (au Cambodge et au Vietnam) sont nécessaires pour trouver de meilleurs moyens d'aider les prostituées vietnamiennes au Cambodge. Des incursions dans les bordels et/ou le rapatriement au Vietnam peuvent ne pas être la meilleure réponse.
- Un protocole d'accord doit être conclu entre le Cambodge et le Vietnam afin de
- protéger les prostituées vietnamiennes contre la « revictimisation » comme immigrants illégaux.
- L'éducation sur le HIV/SIDA doit être continue pour les prostituées et les groupes de leurs principaux clients tels que l'armée et la police, aussi bien que pour les autres travailleurs se déplaçant beaucoup, tels les pêcheurs.
- Les contrôles médicaux réguliers pour les prostituées et leurs principaux groupes de clients.
- L'augmentation de la recherche et de l'assistance pour le MoWVA et les ONG appliquer des programmes de réhabilitation et de réinsertion pour les femmes et les enfants qui sont victimes de trafic et d'exploitation sexuelle.

- Davantage de foyers doivent être ouverts pour placer les jeunes femmes avec des adresses qui puissent leur procurer une vie correcte comme moyen de les éloigner de la prostitution.
- Travailler pour dissiper l'opprobre générale qui est attachée aux victimes du travail du sexe , ce qui empêche leur réhabilitation et leur réinsertion dans la communauté.

V. Les Femmes en Prison

Un sentiment d'infamie a gagné l'opinion internationale après la connaissance de la prison de Tuol Sleng à Phnom-Penh. Depuis cette époque on a procédé à de très importantes améliorations dans le système pénal du Cambodge. Ceci est largement dû au contrôle des Droits de l'Homme et des conditions sanitaires dans les prisons du pays. Cependant les conditions sont loin d'être idéales pour les femmes et les mineurs en détention. Les règlements concernant la protection des femmes (et de leurs enfants) et des mineurs sont régulièrement bafoués par les gardiens et les directeurs de prisons.. Les femmes et les enfants constituent respectivement 6% et 4% de la population pénale du Cambodge et peuvent être soumis à des abus choquants au-dessus et très au-delà de ceux subits par les détenus hommes.

Conditions de vie

De par la loi, les femmes et les mineurs bénéficient de protections spéciales dans le système pénal. Ils doivent être placés dans des cellules séparées et des gardiens femmes doivent accompagner les gardiens hommes quand ils sont dans les bâtiments et cellules réservés aux femmes. Cependant ces règles sont souvent non observées et les détenues femmes sont habituellement placées dans la communauté carcérale générale et ont des gardiens hommes. Les logements pour l'ensemble des détenus sont généralement de mauvaise qualité et surchargés ce qui peut entraîner de mauvaises conditions sanitaires et un manque général d'intimité. Une femme qui parlait à la LICADHO rapportait qu'elle partageait une cellule avec 26 autres prisonniers.

La santé des femmes en prison laisse également beaucoup à désirer. Une partie des femmes interrogées disent qu'elles n'ont pas accès à des soins de santé suffisants. Dans certains cas, les soins médicaux ne sont accessibles qu'en payant. Ceci est particulièrement alarmant dans un environnement où les mauvaises conditions sanitaires et la malnutrition engendrent des maladies, en particulier infectieuses. La plupart des femmes souffrent de vaginite, et l'HIV/SIDA est un problème croissant dans les prisons actuellement. Il n'y a pas de contrôles médicaux de routine chez les détenus et la maladie peut proliférer à travers la communauté par des pratiques telles le tatouage et le viol.

Les provisions de nourriture sont insuffisantes dans la plupart des prisons. Les travailleurs de Droits de l'Homme ont conclu que le gouvernement a simplement omis d'honorer son obligation de nourrir les détenus. Comme le disait un observateur des Nations Unies, « les gens punis à l'emprisonnement ne devraient pas être punis avec une contrainte à la famine. Un gouvernement qui ne peut pas nourrir ses prisonniers n'a pas le droit de les garder enfermés ». Les femmes ont un plus grand risque de malnutrition puisqu'elles ont moins de possibilités que les hommes de recevoir une nourriture supplémentaire de leurs familles. Des organisations telles que World Food Programme » et la LICADHO ont fourni de la nourriture supplémentaire aux prisonniers mais c'est un expédient temporaire qui

ne supprime pas la culpabilité du gouvernement vis-à-vis des soins dus aux détenus.

Abus sur les détenus

La prévalence des tortures habituelles des prisonniers a diminué depuis 1995. Ceci en raison de la surveillance plus étroite, aux pressions et à une meilleure conscience par les autorités carcérales des règles et règlements régissant les détenus dont ils ont la charge. Cependant l'utilisation de dispositifs de contention sont encore utilisés dans certaines prisons, comme l'utilisation d'autres détenus dans un but disciplinaire. La torture intervient souvent en guise de punition et peut prendre la forme de coups humiliants nécessitant des soins médicaux .

Pourtant les plus insidieuses formes de torture pour les femmes en prison sont le viol et les abus sexuels perpétrés par les gardes, les autorités de la prison et les autres détenus. Dans un cas étudié par la LICADHO, une femme a été forcée à la prostitution locale par les gardiens de la prison. Un autre cas tragique porté à l'attention de la LICADHO se situe à la prison de Koh Kong en 1996-1997:

En 1997 des agents de la LICADHO ont trouvé une femme qui paraissait être au stade terminal du SIDA, elle partageait une cellule avec une autre femme qui avait 3 enfants. cette femme s'appelait Touch, était âgée de 27 ans environ et était chroniquement malade. On l'avait découverte couchée dans un magma d'excréments et d'urines. Selon les propos des autres prisonniers, Touch avait été incarcérée au début de 1996. Peu après son arrivée une autre prisonnière essaya de s'enfuir avec elle. En mesure de rétorsion les deux femmes furent dénudées et sodomisées avec une tige de palmier. Quelques mois plus tard Touch fût battue à nouveau pour avoir raconté cette attaque à un fonctionnaire judiciaire. L'année suivante Touch fût violée une nouvelle fois par un détenu et tomba enceinte. Quand la LICADHO examina Touch, le fœtus était mort mais toujours « in utero » . Bien qu'elle avait été hospitalisée quelques semaines auparavant (à la requête de l'organisation d'aide légale) , elle avait été renvoyée de l'hôpital un jour plus tard sous le prétexte qu'elle n'avait pas de ressources suffisantes pour rester . La LICADHO s'arrangea pour qu'elle puisse retourner à l'hôpital recevoir des soins, mais peu de temps après le départ de la LICADHO de la province de Koh Kong, Touch mourût. Un test post-mortem confirma qu'elle était SIDA POSITIVE.

Le cas de Touch met en lumière les pires excès d'horreur et de dépravation dans le système pénal cambodgien. Des améliorations dans les soins et la transparence ont été faits depuis 1997 et il est peu probable (mais pas entièrement impossible) que de telles brutalités puissent se renouveler. Le cas de Touch est raconté ici non pas pour choquer (bien que ce soit certainement choquant) mais pour réaffirmer la nécessité d'une vigilance particulière des soins chez les femmes emprisonnées au Cambodge.

Les enfants qui grandissent en prison

Les lois du Cambodge permettent aux mères d'élever leurs enfants en prison. Heureusement le nombre de femmes avec enfants en prison est relativement peu important. En 2001 la LICADHO interrogea 13 mères qui avaient soit accouché en

prison, soit emmené leurs enfants avec elles , sentant qu'il n'y avait pas d'autres alternatives de soins. On connaît peu les conséquences psychologiques lointaines pouvant affecter les enfants qui ont été élevés. A la suite de la recherche de petite ampleur qui a été menée, il ressort que ces conditions sont loin d'être idéales pour ces enfants.

La majorité des mères rapportent que leurs enfants souffrent souvent de mauvaise santé, ont une nourriture insuffisante et des opportunités très limitées pour leur éducation. D'autres phénomènes préoccupants observés par le staff de la LICADHO sont la vulnérabilité des enfants qui peuvent être abusés par les gardes ou les détenus (particulièrement par ceux qui sont incarcérés pour abus sexuels). Un autre problème qui peut empêcher un développement sain normal est l'absence de « modèle positif ». En 2002 la LICADHO était la seule organisation recherchant ce « modèle positif » et fournissant nourriture et support médical pour les enfants grandissant en prison.

Recommandations

- Continuer avec soin la surveillance des Droits Humains et de la santé dans les prisons du Cambodge et augmenter la transparence dans le système pénal.
- Eduquer les gardiens et le fonctionnaires sur les règles concernant la détention des prisonnier, imposer des sanctions sévères si ces règlements sont bafoués.
- S'assurer que les femmes et les mineurs sont gardés dans des logements séparés.
- Augmenter le nombre de gardiens femmes dans les prisons.
- Faire pression sur le gouvernement pour investir davantage de ressources dans la fourniture de nourriture , les soins de santé et l'éducation des prisonniers.
- Continuer la recherche et la protection pour les enfants qui grandissent en prison.

VI. Les Femmes des Zones Rurales

Article 14

- 1- *Les parties signataires doivent prendre en compte les problèmes particuliers concernant les femmes rurales et le rôle significatif que jouent ces femmes dans la survie économique de leurs familles, incluant leur travail dans les secteurs non payés de l'économie, et doivent prendre des mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention aux femmes des zones rurales.*
- 2- *Les parties signataires doivent prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination envers les femmes en zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité des hommes et des femmes, leur participation au développement rural et en bénéficient...*

En 2003, 84% des femmes résidaient en zone rurale. 90% des citoyens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté étaient en zone rurale et la majorité étaient des femmes. La situation des femmes rurales est complexe et profondément insatisfaisante. A côté de pratiques discriminatoires génériques qui peuvent être retrouvées dans beaucoup de Nations du Sud-Est asiatique, les femmes cambodgiennes font face à des problèmes « sui generis » en relations avec le contexte historique et socio-politique du pays.

La continuation du cycle de pauvreté et autres obstacles concernant les développements pour les femmes rurales

On estime que 50% des femmes rurales sont illettrées et n'ont pas terminé le cycle des études primaires. Cet aspect alarmant s'explique en partie par la destruction des équipements éducatifs sous le régime Khmer Rouge prolongé par la guerre civile qui s'est étendue jusqu'aux années 1990. Il peut aussi s'expliquer dans un contexte d'attitude traditionnelle sexiste vis-à-vis des femmes et une pénurie de ressources pour encourager l'éducation d'une façon générale. Le manque d'éducation empêche gravement, pour les femmes, leur apprentissage des droits à l'égalité et à la protection conformes à la loi. Ceci peut les rendre vulnérables vis-à-vis des violences et autres abus domestiques. Il peut aussi être très difficile pour les femmes de casser ce cycle de la pauvreté en trouvant un travail hors de situations où elles ne seraient pas exploitées.

D'autres séries de problèmes qui affectent les cambodgiennes rurales sont la mauvaise santé et l'invalidité. Le rapport 2003 des Nations unies sur le Développement révèle que seulement 13% des travailleurs du secteur Santé vivent en zones rurales et par suite beaucoup de maladies soignables deviennent plus sérieuses en raison du manque d'attention suffisante. Ceci altère sévèrement la capacité des femmes rurales pour le travail et l'aide de leur famille.

En dépit de nombreuses actions de déminage, le Cambodge reste un des pays les

plus minés du monde et a l'un de plus hauts taux de handicapés hommes et femmes. Les femmes mutilées sont souvent l'objet de stigmatisation et de discrimination dans les communautés et trouvent difficilement à se marier. La situation pour les femmes chefs de foyer est encore plus périlleuse du fait que le seul soutien de famille est dans l'incapacité de travailler et d'autres sources de revenus doivent être trouvés.

Le gouvernement cambodgien (an particulier MoWVA), aussi bien qu'un certain nombre de donateurs et de ONG, ont initiés une série de programmes pour chercher à améliorer le développement dans les zones rurales.. Le UNDP au Cambodge est spécialement utile avec le « Partner for Gender City » et le « National Poverty Reduction Strategy » (NPRS). Au début de 2003, le UNDP déclarait «PGC est partenaire du Ministère des femmes et vétérans, du NPRS et de la Banque Mondiale pour préconiser d'inclure le problème de l'égalité des sexes dans le programme du « Cambodian's National Poverty Reduction Strategy and its related Public Expenditure Review »(PER) . Le CNPRS est considéré comme un des meilleurs dans le monde dans ce problème essentiel. »

Les femmes chefs de foyer

La prédominance de la pauvreté dans les zones rurales est trouvée chez les femmes chefs de foyer. Ces femmes sont spécialement vulnérables au regard de la propriété des terres. Selon les études menées en 2000, la propriété rurale moyenne est de 1 hectare, mais la moyenne réelle pour les femmes chefs de foyer est juste au-dessus de la moitié de ce chiffre. Ce n'est pas suffisant pour assurer les besoins minimaux d'une famille de plus de 4 membres. Les femmes chefs de foyer sont en outre mises en danger et intimidées par des spéculateurs prédateurs qui veulent récupérer ces terres. Les femmes n'ont pas de ressources pour se défendre devant le tribunal et doivent faire appel à un arbitrage discriminatoire de la communauté.

Une proportion significative de femmes chefs de foyer provient des veuves de guerre. Tandis que chez les voisins vietnamiens les veuves sont vénérées et pensionnées, les veuves cambodgiennes n'ont aucune aide de l'état. La complexité du malaise civil qui a miné le Cambodge pendant des décennies a fait que les solutions de compensation sont politiquement trop sensibles pour être résolues dans les années de reconstruction après le conflit.

Les femmes dans la réforme rurale et le développement de la communauté

Le processus actuel de décentralisation politique au Cambodge a fourni aux femmes une opportunité pour participer aux forums de bases décisionnelles. L'égalité des sexes dans la décentralisation a été encouragée par le MoWVA et le programme SEILA. En 1998, les femmes représentaient 40% de la représentation des communes dans les provinces de l'ouest du Cambodge. Cependant ces statistiques ne nous disent pas si les femmes peuvent utiliser leurs droits décisionnels effectivement ou si elles sont simplement « des faire-valoir ». D'autres recherches sont nécessaires sur la

question : des recherches comparatives au Vietnam dont les premières avaient révélé que les femmes dans les instances rurales sont souvent sans pouvoir et manipulées par leurs collègues masculins.

Les femmes dans l'agriculture

Les difficultés rencontrées par les femmes dans l'agriculture ont été discutées en détail dans la section VIII « Femmes dans l'emploi ». Il vaut la peine de répéter que les contributions significatives des femmes dans l'agriculture sont souvent sous-estimées. Puisque les femmes comptent pour 65% dans le travail de l'agriculture et pour 80% dans la production de nourriture, elles devraient recevoir des micro-crédits spécifiques et des projets d'extension de l'agriculture appropriés. Les femmes devraient aussi être encouragées à se former comme agents d'extension de l'agriculture, ce qui rehausserait le statut des femmes dans la communauté en général.

Recommandations

- D'autres recherches sont nécessaires pour permettre l'accès à des facteurs d'amélioration de la santé et de l'éducation chez les femmes en milieu rural.
- Continuer des recherches et des appuis pour les opérations de déminage.
- Il est nécessaire d'observer les résultats et les rendements de l'objectif d'égalité des sexes du « Cambodia's National Poverty Reduction Strategy ».
- D'autres recherches sont nécessaires quant au rôle que les femmes peuvent jouer dans le développement politique et de la communauté dans le cadre des gouvernements ruraux et des forums de développement communautaire.
- Les femmes devraient être encouragées et entourées de confiance pour participer activement aux travaux des corps ruraux décisionnels.
- Des projets de micro-crédits et d'extension de l'agriculture devraient être ciblés davantage sur les femmes. Les femmes devraient aussi être encouragées pour se former et agir en tant que participants actifs dans ces projets.
- Il faudrait une augmentation du budget d'allocation au ministère de l'agriculture pour refléter le fort pourcentage de personnes engagées dans l'agriculture.

VII. Les Femmes et la Santé

Article 12

- 1- *Les parties signataires doivent prendre toutes mesures appropriées pour supprimer la discrimination envers les femmes dans le cadre des soins de santé en vue d'assurer, sur la base de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'accès aux services de santé, incluant ceux qui sont relatifs au planning familial.*
- 2- *Les parties signataires doivent assurer aux femmes des services appropriés en relations avec la grossesse, l'accouchement et la période post-natale, garantissant des services gratuits quand c'est nécessaire, aussi bien qu'une nourriture adéquate pendant la grossesse et la lactation.*

La santé de tous les cambodgiens est inscrite dans l'article 72 de la Constitution, ce qui comprend les pratiques de santé non discriminatoires et la consultation médicale gratuite pour les citoyens pauvres. Le gouvernement du Cambodge est fier de son système de santé national, qui a reçu une aide considérable d'organisations de donateurs et d'ONG. Il y a des raisons pour cette fierté, car il y a eu une amélioration importante des indicateurs-clés dans les taux d'espérance de vie des femmes et de la baisse du taux de mortalité infantile et maternelle. Cependant les statistiques gouvernementales tendent à sous-estimer la profonde différence entre les services de santé des milieux urbains et ruraux et l'augmentation alarmante du HIV/SIDA parmi les femmes cambodgiennes.

Accès aux services de santé et leur qualité

Le rapport officiel du CEDAW sur les applications du CEDAW affirmait qu'il y avait 8 hôpitaux nationaux, 24 hôpitaux référents, 44 hôpitaux référents de district, et 812 centres de santé en 2003. Chaque centre de santé fournit des services à 8000 à 12000 habitants. En fait il y a une concentration des travailleurs de santé et des services dans les cités et les grandes villes et un déficit dans les zones rurales. Le comité cambodgien des ONG sur le CEDAW estime que 40% des femmes rurales sont dans des situations logistiques difficiles pour accéder à des facilités de soins dans les zones rurales. Les femmes rurales et des villes ont allégué avoir eu des difficultés semblables compte-tenu des coûts des traitements prescrits et de l'accès limité aux praticiens femmes.

D'une façon générale, le niveau professionnel du personnel de santé du secteur public sont considérés bas particulièrement dans les régions éloignées (des centres urbains) du Cambodge. Les salaires pour les travailleurs qualifiés du secteur public sont maigres et nécessitent, soit de trouver du travail dans le secteur privé, pour des revenus supplémentaires avec un second job, ou de faire payer des charges supplémentaires (par les malades) pour les soins donnés. Aussi longtemps que les salaires resteront si pitoyables et qu'il n'y aura pas d'incitations pour les travailleurs du secteur santé pour aller dans les zones éloignées du pays, il est peu probable que la qualité du service public pourra s'améliorer.

Les soins de maternité

Il y a eu une amélioration considérable dans les taux de mortalité qui ont passé de 900 morts pour 100000 naissances en 1989 à 437 en 2000. Cependant plus de 200000 femmes souffrent de complications post-natales chaque année. Beaucoup de ces problèmes viennent de la pauvreté qui peut entraîner des désordres communs comme l'anémie, retrouvée chez 66% des femmes enceintes. L'accès restreint à des soins maternels de qualité est aussi un facteur-clé contribuant au taux élevé de mortalité infantile et maternelle. Un certain nombre de femmes, particulièrement celles qui vivent en zones rurales, reçoivent des soins de sage-femmes non qualifiées (connues sous le nom d'aides traditionnelles à la naissance -en français: matrones - en anglais: TBA). Tandis que ces « TBA » sont habituellement considérées comme des femmes dignes de confiance dans les communautés locales, elles peuvent promouvoir des pratiques traditionnelles qui peuvent être dangereuses pour les femmes et les enfants, par exemple en limitant la quantité de nourriture nécessaire à une mère et en ne lui permettant pas d'allaiter pendant 2 jours après la naissance. Le ministère de la santé a déclaré qu'il y avait, en 2003, un déficit d'au moins 1000 sage-femmes formées et il a décidé un programme de formation rapide pour l'obstétrique. Les études de la LICADHO indiquent que ce chiffre peut sous-estimer le nombre d'infirmières qui ont été formées en obstétrique par les ONG telles que « médecins sans frontières » (MSF), très actif dans les projets de santé maternelle dans les provinces du Cambodge.

Le contrôle des naissances

En 2003 le taux de fertilité s'est réduit à 4 enfants par femme, représentant une décroissance de 1,4 sur une période de 10 ans. Cette diminution est due à une meilleure éducation et à l'apprentissage des pratiques de contrôle des naissances. Des études indiquent que 24% des femmes emploient maintenant les méthodes de contraception et d'espacement des naissances, contre moins de 1% en 1995. Cependant il est encore besoin d'information orale sur le contrôle des naissances dans les zones rurales où persiste une plus haute proportion d'illettrées et une plus grande propension à avoir de grandes familles.

Le rapport Cambodian Demography and Health Survey de 2000 estime que 6% des femmes questionnées ont subi un avortement et près de 30% d'entre elles l'ont été à domicile, habituellement avec l'aide d'une « matrone ». C'est encore une attitude prévalente de honte et de secret entourant la question de l'avortement au Cambodge. Ceci peut rendre les femmes hésitantes à demander l'assistance de professionnels. Une éducation est requise pour aider les femmes à chercher un avis et une assistance confidentielle pour l'avortement.

Recommandations

- Des études ultérieures détaillées sont requises pour déterminer les indicateurs de santé actuels au Cambodge.
- Il y a un certain optimisme dans le rapport 2000 Cambodia Demographic and

Health Survey qui devra être vérifié ultérieurement.

- Augmenter la qualité globale du système de santé du secteur public en augmentant l'échelle de salaires pour attirer des professionnels hautement qualifiés.
- Assurer une meilleure qualité d'accès aux soins dans les zones éloignées (des grandes villes) en accordant des mesures incitatives pour les travailleurs du secteur santé dans le zone rurales.
- Encourager le recrutement de davantage de praticiens médicaux femmes dans le service de santé.
- Il serait nécessaire de faire évoluer le rôle des « matrones » pour les soins maternels. Elles doivent être découragées de pratiquer les traitements traditionnels et les avortements à domicile et doivent être au contraire encouragées à servir de lien vital entre les sage-femmes qualifiées, les femmes enceintes et les nouvelles mères dans leurs communautés.
- Des efforts doivent être entrepris pour utiliser les médias aux fins de diffuser les informations sur le contrôle des naissances , particulièrement aux hommes et dans les communautés rurales.

VIII. L'emploi et les Femmes

Article 11

- 1- *Les parties signataires prendront toutes mesures appropriées pour supprimer la discrimination des femmes dans le secteur de l'emploi...*
- 2- *Ainsi que toutes mesures dans le but de prévenir la discrimination contre les femmes sur le terrain du mariage ou de la maternité et pour assurer leurs droits effectifs au travail...*

L'article 36 de la Constitution et les articles 172 à 188 concernant les lois cambodgiennes du travail stipulent l'égalité hommes-femmes dans le cadre de l'emploi. Cependant, même le gouvernement admet que ces lois sont faiblement appliquées. Cet aveu est alarmant puisque, à ce jour (2004), les femmes font partie intégrante de la force de travail du pays. En 2003, 73,5% des femmes participaient à l'effort de travail national. Elles constituaient 75% du secteur en dehors de l'agriculture. 32,2% des services civils, 40% du secteur privé et 87% de tous les ouvriers des usines (principalement dans l'industrie textile). Ces statistiques occultent le fait que beaucoup de femmes sont également employées dans le secteur informel dans des petites unités de commerce, comme serveuses ou aides domestiques où même les droits rudimentaires de l'emploi sont pratiquement inapplicables.

L'égalité de la rémunération

En théorie les femmes devraient recevoir une rémunération égale (à celle des hommes) pour leur travail. Cependant on estime que le salaire moyen des femmes est de 30% inférieur à celui de hommes pour un travail comparable. Les employeurs sont souvent davantage enclins à employer des femmes (et des enfants), car ils ont généralement une moindre connaissance de leurs droits en matière de rémunération, exposés à accepter des gages plus bas et de plus faibles conditions d'environnement.

La sécurité sociale et la maternité dans le secteur de l'emploi

Parfois les employeurs assurent la sécurité sociale sous forme de pensions et d'indemnités de maladie. C'est devenue une pratique habituelle pour la plupart des domestiques civils et des employés des ONG de bénéficier de la sécurité sociale mais le montant est laissé à la discrétion et à la bonne volonté des employeurs privés. En conséquence beaucoup de femmes cambodgiennes ne connaissent pas ce dont elles peuvent bénéficier.

CAMBOW et les lois cambodgiennes du Travail ainsi que la Constitution interdisent le licenciement en cas de grossesse. Les domestiques civils bénéficient de 3 mois de congé pré-natal sans perte de salaire. En théorie les travailleurs des usines et autres industries bénéficient de 90 jours de congé à 50% de leur salaire. En pratique ces droits sont difficiles à imposer et sont laissés au bon-vouloir des employeurs. La

plupart des employeurs veulent maximaliser leurs profits, et avec un important pool de travailleurs à leur disposition, trouvent couramment des prétextes pour licencier les femmes enceintes. Dans certaines situations les femmes sont obligées de rester chez elles après leur grossesse puisqu'elles n'ont pas de facilités de crèches ni personne pour garder leurs enfants.

Les femmes dans l'industrie de la confection

Actuellement la confection est le plus important business du Cambodge. En 2001 ce secteur représentait 90% du revenu des exportations industrielles du pays et en 2003 employait approximativement 20% des femmes âgée de 18 à 25 ans. Sans surprise, la plupart de ces usines, appartenant à des étrangers, avaient été capables d'agir en toute impunité vis-à-vis de leurs employées. Le salaire légal minimum pour une ouvrière est de 45 US dollars pour un travail de 48 heures par semaine. En raison de l'importance du nombre de travailleurs femmes sur le marché du travail, les employeurs bafouent cependant les obligations légales pour les salaires standards et supplémentaires. Des études ont permis de lier les bas salaires de certains travailleurs de la confection avec les revenus supplémentaires gagnés dans la prostitution.

Des standards basiques de santé et de sécurité sur les lieux de travail sont aussi observés quelquefois. Les travailleurs des Droits de l'Homme ont attiré l'attention plusieurs fois sur les conditions dangereuses du travail dans un certain nombre d'usines où des femmes ont été contaminées ou souffrent de conditions préjudiciables à leur santé. La LICACHO et l'AAFLI ont souligné la nature de « travaux forcés » dans les usines de confection cambodgiennes. Des femmes ont rapporté avoir été obligées de payer des amendes à titre de punition, si elles refusaient de travailler au-delà du temps normal ou les dimanches et jours fériés. Plus spécialement dans un cas alarmant, il a été rapporté que la porte de l'usine restait fermée jusqu'à ce que les ouvrières aient terminé leur travail prescrit après le temps normal. Les conséquences pour la santé et la sécurité sont évidentes.

Couramment les travailleuses du textile sont peu disposées à se battre pour une amélioration de leur salaire et pour leurs conditions de travail, en raison de la faiblesse de leur position vis-à-vis de leur employeur. Le montant du salaire est attractif comparé aux autres formes d'emploi et génère un flux constant de candidats venant de la région, et qui peuvent même envoyer des fonds pour aider leurs familles. Le RGC est incapable d'encourager des associations corporatives sous la forme de syndicats par crainte que les propriétaires d'usines transfèrent leur investissement en dehors du pays. Ceci contrevient la Convention N° 98 et N° 154 de l'ILO, qui garantit les droits des travailleurs à se grouper en associations professionnelles.

En 2005 le Cambodge prévoit d'accéder au « World Trade Organisation. ». En accord avec les nouveaux quota et systèmes tarifaires et la fin du « Multifibre Agreement », qui garantissent aux producteurs du Cambodge un certain pourcentage du marché américain, il est prévu que de nombreuses opérations dans le textile choisiront

d'investir ailleurs. Ceci posera un problème important en raison d'une augmentation du nombre de femmes non ou semi-qualifiées qui seront susceptibles d'être exploitées pour gagner leur vie.

Les femmes dans l'agriculture

Dans les zones rurales- où réside 85% de la population totale - plus de 65% des femmes sont agricultrices et les femmes sont responsables de 80% de la production de nourriture. La plus grande partie de ce travail est engagée dans une « production de subsistance » et n'est pas payé. Ces femmes tendent à avoir un bas niveau d'éducation, avec des opportunités très limitées pour un travail en dehors de l'exploitation agricole; elles restent enfermées dans le cycle de la pauvreté.

C'est un besoin pressant pour les services d'extension agricole de s'occuper des femmes rurales et de favoriser des techniques améliorées et supportables. C'est aussi un besoin pour les femmes d'acquérir de nouvelles techniques de marketing et d'être encouragées à travailler dans des petites coopératives pour pratiquer l'agriculture, et particulièrement l'élevage des animaux selon des normes plus économiques et efficaces. MoWVA et des ONG locales ont aidé des femmes à accéder à un capital pour créer de petites entreprises mais une approche plus élaborée du micro-crédit est nécessaire. Des modèles performants de plans de micro-crédits devraient être appris et adaptés à partir de pays comme les Philippines et le Vietnam.

Les travailleurs émigrés

Suivant la tendance des autres pays comme les Philippines et le Vietnam, le Cambodge exporte aussi un nombre grandissant de femmes pour travailler comme aides-domestiques dans d'autres pays asiatiques comme la Corée du sud et la Malaisie. Tandis que certaines femmes accèdent à ce travail au travers du trafic et de l'immigration illégale, d'autres femmes sont engagées légalement pour des travaux domestiques dans des pays d'outre-mer.

Au Cambodge il y a actuellement 5 sociétés privées qui forment les femmes au travail de domestiques et les envoient en Malaisie et en Corée du sud. Le travail de ces sociétés a besoin d'être surveillé et contrôlé plus étroitement. Plusieurs travailleuses se sont récemment plaintes des conditions contractuelles qui n'ont pas été honorées, comme une réduction du salaire mensuel allant de 400 US.dollars à 100 US dollars. Les femmes ne peuvent pas faire grand chose puisque il est habituel que leur passeport leur soit confisqué à l'arrivée dans le pays d'accueil.

Des études dans ce type d'emploi sont presque impossibles car c'est « une industrie cachée » où les employés sont enfermés dans les maisons de leurs employeurs. La « Cambodian Women's Development Agency » a noté avec soin que certaines femmes étaient heureuses de leur nouvel environnement de travail et de pouvoir envoyer de l'argent à leur famille au Cambodge. Cependant beaucoup de femmes étaient malheureuses et avaient de faibles recours pour des plaintes ou une protection. Dans un cas une femme avait été engagée pour travailler comme servante

en Corée du sud, avait appelé à l'aide la LICADHO à Phnom-Penh. Ce cas montre l'isolement des travailleurs employés pour des tâches domestiques dans un pays étranger où elles n'ont pas de moyens financiers ou de services de soutien pour échapper à la maltraitance.

Le CARAM et la LICADHO font pression sur le MoSALVY pour former les travailleurs dans des tâches domestiques (au Cambodge et dans leur pays d'accueil) avant leur départ. En outre la LICADHO fournit des dossiers aux travailleurs, détaillant leurs droits, et l'adresse de nombreuses sources de contact pour les aider dans leurs nouveaux pays. Malheureusement ces informations doivent être fournies « sous le manteau » car les sociétés privées se méfient du fait que leurs travailleurs puissent connaître leurs droits.

Recommandations

- Des efforts et un investissement sont nécessaires pour constituer des commissions indépendantes aux fins de surveiller la prise en compte des droits des femmes dans l'emploi et s'assurer de leur exécution, ce qui est garanti par le CEDAW et la Constitution du Cambodge.
- La plus grande compréhension et attention sont nécessaires pour l'application de l'égalité des sexes dans le domaine du travail.
- Des cours professionnels devraient être offerts aux femmes pour qu'elles ne soient pas vulnérables et dépendantes lorsqu'elles fournissent une main-d'œuvre non qualifiée à des employeurs privés agressifs.
- Des projets d'extension de l'agriculture et des micro-crédits devraient être plus accessibles pour les femmes rurales.
- Un réseau de soutien doit être créé pour aider les femmes cambodgiennes travaillant comme domestiques outre-mer. Des idées peuvent être tirées à ce sujet, des expériences des Philippines de longue date.

IX. Les Femmes et l'Éducation

Article 10

Les parties signataires doivent prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination envers les femmes afin de leur assurer des Droits égaux avec les hommes en matière d'éducation.

La constitution du Cambodge a inscrit l'égalité de droits pour les femmes dans tous les modes d'éducation et de carrières dans les Articles 48,63,65,67 et 68. Le RGC était aussi un signataires dans la « Déclaration of Education for All » et s'est engagé dans les objectifs de l'« United Nations Millenium » pour augmenter les standards de l'éducation. Cependant il y a un abîme entre théorie et pratique. En 1990 le taux d'alphabétisation des adultes hommes et femmes était respectivement de 78 et 49%. Ce taux est monté à 80% et 57% en 2000 mais le taux d'alphabétisation des femmes reste bas de façon alarmante, comparé à celui des autres pays asiatiques. En 2003 « Oxfam GB » déclarait que seulement 22% des femmes cambodgiennes étaient capables de lire un journal ou d'écrire une simple lettre. Il y a un désaccord entre les différentes sources mais le consensus est général sur le fait que le manque d'éducation pour les femmes est un problème sérieux.

L'école primaire

La constitution déclare que les enfants entre six et seize ans doivent recevoir un minimum de 9 ans d'instruction obligatoire. Cependant de nombreuses filles et significativement chez les étudiants ruraux, sont, soit jamais inscrites dans l'éducation primaire, soit s'arrêtent avant la fin du cycle élémentaire. Trois facteurs-clés expliquent le faible nombre de filles recevant une éducation élémentaire. Le premier facteur est enraciné dans le comportement traditionnel des femmes. Dans les zones rurales les femmes sont destinées à s'occuper des tâches domestiques dans le cadre de la maison, si bien que l'intérêt de l'éducation n'est pas compris, voire parfois pas accepté. Dans quelques cas l'éducation est même considérée comme un obstacle pour les femmes car certains hommes ne désirent pas se marier avec une femme éduquée. Aussi dans les foyers pauvres l'éducation est donnée en priorité aux garçons plutôt qu'aux filles, qui peuvent être gardées à la maison pour assister la famille dans le travail domestique. Le second facteur est la disponibilité de l'école. Les enseignants sous-payés et ayant de faibles ressources demandent de l'argent aux étudiants pour entretenir l'école et le personnel. En plus de cet argent les stylos et les cahiers doivent être payés. De ce fait les frais d'éducation peuvent représenter une somme importante pour des familles pauvres qui, dans certains cas, ne peuvent pas payer. Selon l'UNICEF, tandis que les chiffres initiaux d'inscription sont relativement corrects, les éléments ci-dessus mentionnés entraînent d'une façon significative un abandon de l'école primaire par les filles.. La « Cambodian Independant Teachers Association » (CITA) estime que seulement 60% des élèves ont terminé leur cycle scolaire primaire en 2003 et la plupart d'entre eux étaient des garçons.

L'éducation secondaire et supérieure

En 2002 le pourcentage de filles présentes dans les cycles secondaire et supérieur de l'éducation était respectivement de 36% et 31%, avec une prédominance significative parmi les étudiants des villes. L'éducation à ces niveaux est également sous la contrainte des facteurs défavorables aux femmes dans l'éducation en général. . Cependant des progrès sont en marche pour atténuer ce déséquilibre et introduire une égalité des sexes dans le secteur de l'éducation. En 2002 le Ministère de l'éducation , de la jeunesse et des sports inaugurait une politique de « discrimination positive » en faveur des femmes entrant dans le cycle des études supérieures ; celles qui atteignaient une moyenne de 12 à l'examen étaient admises en priorité par rapport aux hommes. Le gouvernement a également indiqué qu'il prévoyait d'introduire une discrimination positive dans les service civils , particulièrement dans le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, pour augmenter le nombre d'enseignants femmes.

La CITA a daressé une pétition au gouvernement pour augmenter les salaires et les crédits afin d'assurer que l'éducation puisse être fournie sur des bases gratuites, et que les standards et le professionnalisme puissent être améliorés. Cependant la CITA et les syndicats de l'éducation ont été l'objet de menaces en cherchant à augmenter la transparence et de meilleures conditions de rémunération.

La formation et la qualification professionnelles

Le MoWVA et un nombre croissant d'ONG reconnaissent l'importance des cours professionnels pour les femmes. Ces cours doivent inclure une large panoplie de qualifications et sont de valeur inestimable pour assister les enfants pauvres et éloignés (des grands centres) qui sont vulnérables à l'exploitation. L'avantage des cours professionnels est qu'ils sont de plus courte durée que l'éducation traditionnelle et peuvent fournir des bases pratiques pour que les femmes puissent s'assumer.

Recommandations

- Des subventions supplémentaires devraient être fournies de façon transparente au P.A.P programme du gouvernement. En général une augmentation des ressources est nécessaire dans les secteurs de l'éducation pour empêcher la pratique de prélèvements « dessous de table » sur les étudiants. L'augmentation des échelles de salaires chez les enseignants est aussi un pas vital pour augmenter la qualité de l'éducation et son accessibilité par les étudiants.
- Davantage de mesures incitatives sont nécessaires pour encourager les femmes dans les études secondaires et supérieures telles que des projets de discrimination positive attribuant davantage de bourses nationales et internationales et l'attribution de places de dortoirs pour les femmes rurales qui étudient dans les instituts supérieurs.
- Des cours professionnels ciblant spécialement les femmes doivent être plus

nombreux dans le pays.

X. Les Femmes dans les Affaires Politiques, Publiques et Internationales

Article 7

Les parties signataires doivent prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination envers les femmes dans la vie politique et publique du pays.

Article 8

Les parties signataires doivent prendre toutes mesures appropriées pour assurer que les femmes, en égalité avec les hommes et sans discrimination, puissent avoir l'opportunité de représenter leur gouvernement à un niveau international et de participer au travail d'organisations internationales.

La représentation des femmes en politique, affaires publiques et internationales est la reconnaissance publique de l'égalité des sexes dans tous les pays. Elle peut donner aussi la représentation de l'importance du rôle que les femmes ont pris dans l'élaboration des lois et de la politique qui affectent la vie de tous les citoyens, et en particulier des femmes. La première femme membre du parlement cambodgien a siégé de 1958 à 1970, Mme PUNG Peng Cheng, qui a servi comme ministre de l'action sociale, ministre de la santé, et présidente par intérim de l'Assemblée Nationale. Pendant cette période elle encouragea d'autres femmes, comme DIEP Dina, à s'engager dans cette voie. De son nom de jeune fille SIV Eng Tong Mme Pung Peng Cheng se battit avec fougue pour les droits des femmes dans le secteur des soins de maternité, l'égalité des sexes dans l'emploi et l'éducation, et la protection des enfants et les travailleurs femmes. Beaucoup des questions qu'elle a initiées sur ce sujet sont encore au premier plan des préoccupations actuelles. Bien qu'il y ait eu quelques améliorations dans l'égalité des sexes dans la politique et les affaires publiques, les femmes sont encore sous-représentées.

Elections et Représentation au gouvernement

En apparence le Cambodge est une nation démocratique puisque le CEDAW et l'article 34 de la constitution garantissent le suffrage universel et la possibilité d'exercer de hautes fonctions. En pratique les femmes sont faiblement représentées à tous les niveaux du gouvernement. Dans les élections de 1993 sponsorisées par l'UNTAC, seulement 5% des candidates étaient des femmes. La situation s'est améliorée pendant la dernière décade, et après les élections de 1998, 11,5% membres du parlement étaient des femmes. Suivant les élections de 1998 il y a eu aussi une augmentation de la représentation des femmes à un niveau ministériel avec 2 femmes ministres d'état représentées par la Ministre de la Culture et des Beaux-arts, et la Ministre des Femmes et des anciens combattants.

Les responsables locaux ruraux du Cambodge présentent un déséquilibre

comparable: aucune femme ne siégeait à la tête de provinces ou d'équipes municipales et seulement 5 femmes tenaient le rang d'ajoint à titre de représentant provincial et de représentant de district.

En 2000 Le Cambodge a établi un système de 2 chambres, en créant le Sénat qui a le rôle de « Chambre Haute ». Le RGC a nommé 61 membres dans cette chambre, mais le taux de femmes est simplement de 13%. Ainsi, alors qu'il lui était donné la chance de redresser l'égalité pour les femmes dans la vie politique, le RGC a choisi de ne pas le faire.

Liberté de l'assemblée

Les organisations de Droits de l'Homme ont observé que le droit de liberté de l'assemblée a été érodé depuis que le CCP a gagné les élections de 2003. En pratique la liberté de rassemblement n'a jamais été un droit garanti au Cambodge, comme en témoignent les manifestations des femmes sur les salaires et les conditions de travail, dont les plus importantes ont été écrasées, et enfin interdites. En Mars 1997 une manifestation pacifique de travailleuses de la confection devant l'assemblée nationale fût l'objet d'attaques par grenades entraînant des blessures fatales. Une femme, qui était la seule gagne-pain d'une famille de 8 enfants, avait été paralysée et doit encore recevoir des soins médicaux. En 2003 les groupes de « Droits de l'Homme » surveillaient une série de manifestations pacifiques par des femmes travaillant dans des usines de confection qui devaient être fermées.; ces manifestations entraînèrent des blessés et des morts. De façon similaire, une manifestation organisée par CAMBOW pour augmenter la conscience sur les nouvelles violences domestiques était interdite. Ce sont des indications d'une tendance alarmante à vouloir supprimer les droits de liberté de parole, de manifestation, et de négociation corporative sur les lieux de travail.

Elections communales en 2002

Lors des élections de conseils communaux en 2002, les trois principaux partis politiques (FUNCIPEC, PPC et Sam Rainsy Party) ont décidé de contourner le principe légal du quota de 30% de femmes. Ceci indique que les principaux partis politiques hésitent encore à promouvoir des candidatures féminines dans leur parti. Dans les 2 ans précédant les élections, le « Women Waging Peace » enregistrait qu'il soutenait 5527 candidates, leur offrant son aide pour apprendre à parler en public, répondre aux questions des électeurs, et combattre les attaques des hommes des membres masculins des partis hostiles à la participation féminine. Sur 75287 candidates, 16% étaient des femmes. Parmi ces 16%, seulement 8,76% ont été élues pour siéger dans les conseils communaux. Comme cela a été précédemment discuté dans la section IV, de nouvelles études sont nécessaires pour que l'on puisse découvrir l'ampleur de la discrimination envers les femmes de la part de leurs collègues masculins dans le gouvernement.

Elections nationales en 2003

Au cours de élections nationales en 2003, un fort pourcentage de femmes exercèrent leur droit de vote. Les élections étaient reconnues par des observateurs impartiaux pour être meilleures que celles de 1998., mais étaient cependant menées dans un climat de violence et d'intimidation avant et après le scrutin. Les observateurs des Droits de l'Homme enregistrèrent une augmentation des meurtres conjugaux pendant la période des élections. Des observateurs locaux indiquent la possibilité de liens entre l'activisme politique et les meurtres conjugaux , mais peu de choses sont connues sur l'environnement complet de ces cas. Il est possible que ce soient des cas de violence domestique qui aient été déguisés en violence politique.

Les résultats des élections ont été rejetés par le FUNCIPPEC et le SRP. Joint à la faiblesse du système de contrôle et d'équilibre entre l'exécutif et le législatif , l'impasse politique continue jusqu'en Juillet 2004. Ce délai de 11 mois pour former un gouvernement a eu de fâcheuses conséquences pour les femmes cambodgiennes. En outre la réforme judiciaire qui cherche à réduire l'impunité et la corruption dans le système légal, n'a pas encore vu le jour.

Les femmes dans le système judiciaire

Comme dans la branche législative et la branche exécutive du gouvernement, le femmes sont également sous-représentées dans le système judiciaire. En 2003 il y avait seulement 14 femmes juges (12%) sur un total de 119. Une seule femme procureur (1,5%) sur un total de 63, et 129 agents judiciaires sur un total de 668. La représentation féminine parmi le avocats reste également très faible au Cambodge.

Malgré l'impasse politique ayant suivi les élections de 2003, il y eut une lente amélioration dans la réforme du système judiciaire. Une femme, qui dirige la nouvelle Ecole Royale de la magistrature, représente un espoir pour les femmes dans le domaine judiciaire. D'autres signes positifs ont été apportés par les efforts des donateurs-sponsors pour encourager les femmes dans leur formation en offrant des bourses d'études et un support universitaire.

Les femmes dans les affaires internationales

Actuellement il n'y a pas de femmes ambassadeurs représentant le Cambodge à l'étranger. Le RGC rapporte ce phénomène à la prédominance des valeurs culturelles et sociales (du Cambodge) , qui entraîne des difficultés pour qu'une femme quitte sa maison et accepte un poste outre-mer.

Les femmes sont les mieux représentées dans les ONG au Cambodge. Ces positions peuvent servir comme « rampes de lancement » pour des travaux futurs sur la scène internationale dans des conférences et des délégations cambodgiennes.

Recommandations

- Des quotas ou des systèmes de « discrimination positive » devraient être mis en place pour les candidates féminines dans les partis politiques et pour les femmes candidates aux élections.
- - Davantage d'appuis , des encouragements et des actions formatrices devraient être apportés aux femmes pour leur donner confiance si elles veulent entrer dans les affaires publiques.
- Les femmes devraient avoir des encouragements et le droit pratique pour former des syndicats dans leurs usines ou entreprises. Ceci aiderait à s'assurer que les droits des femmes dans leur lieu de travail sont protégés par des stratégies pacifiques de négociation collective.
- Il est vital que des projets de lois protégeant les femmes soient votés et que les besoins de réforme judiciaire continuent à une cadence plus rapide.
- Les femmes devraient être activement encouragées et favorisées pour prendre part à des missions diplomatiques et participer à des missions internationales

XI. Conclusion

Le futur « empowerment » des femmes au Cambodge

(Note du traducteur: Définition du mot « empowerment » : « appropriation ou réappropriation de son pouvoir ».)

Ce rapport indique qu'il y a beaucoup d'obstacles sur la route du complet « empowerment » pour les femmes cambodgiennes. Dans l'ensemble de cette étude ont été décrites et soulignées des histoires infâmes comme celle de TOUCH. A d'autres endroits on a révélé le sentiment d'indifférence montré par un certain nombre d'acteurs de la société qui refusent aux femmes leurs droits fondamentaux inscrits dans la Loi. Dans un tel contexte, il est facile de ne pas remarquer les avancées positives qui ont été franchies pour améliorer la vie des femmes cambodgiennes. En dépit des nombreuses raisons d'inquiétude et de besoins de changement, il y a aussi un espace pour réfléchir sur l'accroissement des améliorations au cours de la dernière décennie.

Liberté et confiance en soi.

« Empowerment » est stimulé par la liberté. Un « empowerment » actif inclut la liberté d'aller à l'école, la liberté de recevoir des soins de santé de qualité, la liberté de choisir un travail, et la liberté de choisir un partenaire. L'« empowerment » paisible est de vivre libre de la crainte de violences physiques et sexuelles, et la liberté vis-à-vis de la discrimination et de l'asservissement. Ces libertés sont inscrites dans les lois du Cambodge et le CEDAW. Elles sont promues et protégées par les ONG et d'autres organisations. Par leurs efforts les femmes cambodgiennes apprennent graduellement leurs droits de femmes et d'humains. C'est le premier pas à l'égard des femmes dans la société, qui ont généralement la confiance de former leurs propres guides et des groupes associatifs pour protéger et faire avancer ces libertés.

Institutions de l'état et gouvernement : un chemin vers « empowerment ».

Il y a plus de 10 ans le Cambodge était dans un état virtuellement « sauvage ». C'est à travers les efforts de femmes telles que Mme PUNG Peng Cheng (SIV Eng Tong) et de Kek GALABRU (Pung Chhiv Kek) que les pourparlers de paix ont pu se concrétiser en accords de paix. Cette petite anecdote, qui pourrait être choisie parmi beaucoup d'autres, démontre que les femmes sont par nature constructrices de paix et expertes pour résoudre les conflits d'une manière pacifique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la société civile et le gouvernement en aidant le Cambodge à se développer dans un pays marqué par une bonne gouvernance et le respect pour les Droits Humains.

Beaucoup de femmes ont modifié le terrain politique et social à travers leur travail dans les ONG et le gouvernement. Les femmes opèrent avec ténacité dans tous le

types de ONG au-dessus et par-delà les nombreux travaux sur les femmes cités dans ce rapport. Au titre de directeur du « Centre pour le Développement Social , CHEA Vannath a attaqué l'un de plus sérieux problèmes actuels, la corruption. Elle a suscité la prise de conscience de ce cancer qui infiltre tous les niveaux du gouvernement cambodgien et de l'administration, et elle a exposé l'abîme qui existe entre une démocratie fonctionnant normalement et un démocratie impuissante.

Au sein du gouvernement MU Sochua a brisé les réseaux de protection masculins pour occuper une position ministérielle. Ses antécédents dans le ONG et le travail social lui ont permis d'établir une passerelle permettant la coopération entre l'activisme civil dans le cadre des droit de la femme, et le gouvernement. Quand on lui a demandé pourquoi elle entrait au gouvernement , elle a déclaré: « Je veux le pouvoir pour changer, le pouvoir d'aller dire au chef de la police: « Monsieur, vous êtes responsable ».

L'absence de culpabilité, exacerbée par la corruption , a conduit à une culture insidieuse d'impunité au Cambodge. Ces anomalies endémiques sont le centre de ces si grandes difficultés pour renforcer les droit des femmes au Cambodge actuel. Avec l'augmentation de femmes dans les hautes sphères de la société civile et des positions gouvernementales , à un niveau décisionnel central, le jour viendra où les femmes pourront dire: « Monsieur, vous êtes responsable, *et maintenant vous devez être tenu pour responsable* ». C'est le « *empowerment* ».

References

Abuses Related to the International Adoption Process in Cambodia, (Briefing Paper, LICADHO, January 2002).

Cambodia Demographic and Health Survey 2000: Preliminary Report, (National Institute of Statistics, Ministry of Planning and Ministry of Health, 2000)

Country Profile Report: Cambodia,
(www.adb.org/documents/HIV_AIDS/mobility/b.pdf)

Country Profile Report: Cambodia, (IWRAP Asia-Pacific, March 2002)

Cambodia: Sewing Buttons for the world, (Oxfam GB, 2003)

Cambodia: The Big Picture (UNICEF, Cambodia, 2003)

Cambodian Women's Human Rights, (Dr. Ket Galabru, Regional Dialogue between Women's Rights Activists and Human Rights Organizations, Manila, 1996).

Challenges to Women's Rights in the Asian Region: Women's Rights and Political Power in Cambodia, (Speech delivered by Dr. Kek Galabru for LICADHO, May 1998).

Child Labour in Cambodia, (Asian American Free Labor Institute and LICADHO, September 1996)

Community initiatives to prevent trafficking in women – an experience from Cambodia, (Sexual Health Exchange, CWDA, 2003)

Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women, (Charter ratified by the United Nations General Assembly, resolution 34/180 of 18 December, 1979)

Corruption and Sexual Exploitation, (Speech delivered by Dr. Kek Galabru for LICADHO, Watt Botam, December 2001)

Enforcement of the Laws: Obstacles and How They Might Be Overcome. Seminar on Legal Protection and Law Enforcement in Trafficking Women and Children, (Speech delivered by Dr. Kek Galabru for LICADHO, Phnom Penh, November 2000).

Facilitating CEDAW Implementation towards the Realisation of Women's Human Rights in Southeast Asia, (United Nations Development Fund for Women & CIDA, 2004)

Gender in Poverty Reduction, (NGO Sectoral and Issues Papers on Poverty Reduction and Development in Cambodia, 2003)

Gender Statistics, The World Bank Group: Cambodia
(<http://devdata.worldbank.org/genderstats/cambodia>)

Good Governance from the Ground Up: Women's Roles in Post-Conflict Cambodia, (Laura McGrew, Kate Frieson, Sambath Chan; Women Waging Peace Commission, March 2004), p.15.

Human Rights and Cambodia's Prisons: 2001 Health Report, (LICADHO, Phnom Penh 2001)

Human Rights and Cambodia's Prisons: 2001 Report on Prison Conditions, (LICADHO, Phnom Penh, 2001)

Human Rights Situation Report, (The Cambodian Human Rights and Development Association, Phnom Penh, January 2004)

Initial, Second and Third Report on the Implementation of the International Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women in Cambodia, (Royal Government of Cambodia, October 2003)

Innocent Prisoners: A LICADHO report on the rights of children growing up in prisons (Hilary Margolis, LICADHO, June 2002)

Justice and Reconciliation. Case Study Cambodia, (Ming - Try Ea, Centre for the Study of Forgiveness and Reconciliation, 2001)

Less than Human: Torture in Cambodia, (Jason Barber; Project Against Torture (PAT) Report, LICADHO, June 2000)

Living in the Shadows: Acid Attacks in Cambodia, (Project Against Torture, LICADHO, 2003)

Measuring the Number of Trafficked Women and Children in Cambodia: A Direct Observation Field Study (Thomas M. Steinfatt, University of Miami, 2003)

Neary Rattanak: Women are Precious Gems. Five-Year Strategic Plan, (Ministry of Women's and Veterans Affairs, February 1999)

NGO Forum on Women Beijing 1995: Women's Rights as Human Rights, (LICADHO, 1995)

NGO Participation in Cambodia and Regional Efforts to Prevent Trafficking, (Dr Kek Galabru for LICADHO, ARIAT Debriefing Paper, Manila, 2000)

Partnership for Gender Equity (PGE), (UNDP, 2003)

Policy Forum for Women's Vision of the Future, (Speech delivered by Dr. Kek Galabru

for LICADHO, Phnom Penh, April 1999)

Preparatory Education Report, (Cambodia Independent Teachers' Association, Phnom Penh, May 2004)

Rape and Indecent Assault: Crimes in the Community, (Diane O'Connell, LICADHO Special Report, February 2001)

Rape and Indecent Assault, (LICADHO Briefing Report, Phnom Penh, March 2004)

Report on the Elimination of all forms of Discrimination against Women in Cambodia, (Cambodian NGO Committee on CEDAW, 2001)

Report on the Lobbying Campaign for Revisions to the Domestic Violence Draft Law, (CAMBOW, Phnom Penh, September 2002)

Report on the 1998 Campaign: 16 Days of Activism Against Violence Against Women, Kompng Cham, Konpong Speu & Kandal Provinces, (MoWVA & NGO Commission on Women's Rights, December 1998)

The Bangkok Post (2003)

The Value of Women in Cambodian Society, (The Cambodian Scene, March/ April 2004)

The Cambodia Daily (1998 - 2004)

The Cambodian Women's Crisis Centre - Helping women to help themselves (The Cambodian Women's Crisis Centre, Annual Report, January - December 2002)

The World Bank Group: Cambodia Data Profile
(<http://devdata.worldbank.org/external>)

Threat to Human Rights Defenders in Cambodia, (Briefing Paper, LICADHO, December 2003).

UNICEF: Cambodia Statistics
(http://www.unicef.org/infobycountry/cambodia_statistics.html)

Women and Conflict: Global Perspectives. Democracy, Development and Peace building (Speech delivered by Dr Kek Galabru for LICADHO, UK house of Commons, May 1999).

Women's Status, Education, Health and Political Power in Cambodia, (Speech delivered by Dr Kek GALABRU, Yamagata, Japan 1998).

Working women in Cambodia (Astrif Aaffes and Bama Arhreya, LICADHO and Asian American Free Labor Institute).